



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4702^e séance

Jeudi 6 février 2003, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Pleuger	(Allemagne)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chili	M. Maquieira
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Duclos
	Guinée	M. Traoré
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)
du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo (S/2003/113)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2003/113)

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence à cette séance du Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan.

J'informe également les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Grèce, de la Norvège et de la Serbie-Monténégro des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Šahović (Serbie-Monténégro) prend place à la table du Conseil; M. Vassilakis (Grèce) et M. Strømnen (Norvège) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel est parvenu le Conseil lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Michael Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Steiner à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord

auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres sont saisis du document S/2003/113, qui contient le texte du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

À cette séance, le Conseil de sécurité entendra le compte rendu du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Je donne maintenant la parole à M. Steiner.

M. Steiner (*parle en anglais*) : Que veulent les habitants du Kosovo? La semaine dernière, je me suis rendu à Ferizaj, troisième ville du Kosovo; à Pejë, qui se trouve au pied des montagnes dans la partie occidentale; et à Mitrovica, située au bord du fleuve Ibar, dans la partie nord.

À Ferizaj, un boulanger travaillant dans une coopérative a demandé la sécurité de l'emploi; un étudiant a manifesté le désir « qu'il soit mis un terme à la corruption afin que je n'aie pas à acheter ma place à l'université ». À Pejë, un commerçant m'a dit : « Vous devez vaincre le crime ». Et à Mitrovica, un enseignant issu d'une minorité a dit : « Je veux pouvoir me déplacer à l'intérieur du Kosovo sans avoir peur ». Autrement dit, ce qu'ils veulent, ce sont des emplois, la sécurité et le respect d'une société multiethnique.

De nombreuses personnalités politiques sont conscientes de cela et oeuvrent d'arrache-pied au sein des institutions provisoires du Kosovo. Cependant, je suis préoccupé de voir que, à Pristina, d'autres désirent de plus en plus de faire entendre leur voix sur le statut et les moyens relatifs au statut, et qu'ils ne s'occupent pas assez des questions liées à la vie quotidienne.

Parallèlement, le Premier Ministre Zoran Djindjic a opéré un revirement à Belgrade en lançant à son tour un appel en faveur d'une résolution anticipée sur le statut du Kosovo et en demandant le retour de l'État serbe au Kosovo. Tandis que la communauté internationale se concentre sur les normes et sur les aspirations des habitants, les milieux politiques portent toute leur attention sur la question du statut.

En parallèle avec le revirement de Belgrade, nous observons deux événements antagonistes dans les rangs des Serbes du Kosovo. Il convient de saluer le retour

de la Coalition Povratak à l'Assemblée du Kosovo, après un boycott de plusieurs mois. Les intérêts serbes au Kosovo pourront ainsi être représentés au mieux dans des institutions légitimes.

Le deuxième événement, qui est la démarche unilatérale suivie par certains en vue d'établir une union des municipalités serbes dans le nord du Kosovo, nuit à ces intérêts. Cette union repose sur un principe monoethnique. Bien qu'elle n'ait aucune valeur juridique, elle n'en sapes pas moins l'action de décentralisation menée par le Conseil de l'Europe, dont une mission débutera au Kosovo ce lundi.

Face à ces événements, comment la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) relève-t-elle les défis de 2003? Le Conseil le sait bien, beaucoup de choses ont été accomplies ces 12 derniers mois. Les Kosovars et la communauté internationale peuvent en être fiers. Mais nous devons aller plus loin encore. C'est pourquoi, cette année, nous avons l'intention d'axer nos efforts sur les questions suivantes : les normes; les trois priorités que sont l'emploi, la sécurité et la concrétisation du principe multiethnique; le transfert des pouvoirs; l'ouverture d'un dialogue direct entre Pristina et Belgrade; et la préparation à l'intégration européenne.

Je commencerai par la question des normes. Pour différentes raisons et en présence d'opinions divergentes sur la teneur de la résolution, d'aucuns à Pristina et à Belgrade semblent désormais s'accorder sur le principe « le statut d'abord ». Mais, sur le terrain, ce qui compte vraiment, c'est que la qualité de la vie soit améliorée à travers la mise en œuvre de normes. La mission du Conseil de sécurité a pu le constater par elle-même lors de sa récente visite. C'est également ce qui ressort du rapport trimestriel du Secrétaire général, qui se trouvait au Kosovo en novembre. Que ce soit bien clair : le fait que nous nous concentrons sur les normes n'exclut en aucun cas l'ouverture de négociations directes entre Pristina et Belgrade. Bien au contraire, le dialogue avec Belgrade constitue l'une des huit normes recherchées. Comme l'a dit le Secrétaire général, le dialogue autour des questions qui relèvent de l'intérêt mutuel devrait commencer le plus tôt possible.

Le court document que les membres vont recevoir est destiné à servir de point de repère pour mesurer les résultats auxquels nous parviendrons s'agissant des

jalons et ce, sur une base trimestrielle. Il résume la manière dont nous souhaitons rendre ce processus opérationnel.

Bien qu'il y ait un accord général sur les objectifs, les institutions du Kosovo ne se sont pas encore engagées avec suffisamment de rigueur s'agissant des jalons. Plusieurs hommes politiques albanais du Kosovo ont déclaré que le Kosovo avait déjà mis en place ces normes. Un haut responsable a affirmé en public que le Kosovo avait « dépassé les pays de cette région, s'agissant de son approche en matière de retours, de droits de propriété et de liberté de circulation ».

Les normes à atteindre doivent, bien entendu, être réalistes et mises en place en fonction de la situation qui prévaut dans la région. Il serait tout à fait injuste de comparer le Kosovo avec la Suisse, par exemple. Cependant, comme la mission du Conseil de sécurité l'a mis en avant au mois de décembre, le Kosovo a encore beaucoup à faire avant de disposer d'institutions démocratiques véritablement opérationnelles et d'être une société où les minorités peuvent pleinement participer au processus démocratique. Bien évidemment, nous n'attendons pas de ces institutions qu'elles soient efficaces dans des domaines pour lesquels elles ne disposent pas encore d'instruments. Toutefois, les figures publiques peuvent et doivent être tenues responsables de l'effort continu qui doit être fourni pour promouvoir les valeurs de l'État de droit, par exemple. Nous attendons d'elles qu'elles prennent une position claire contre la criminalité, qu'elles s'abstiennent de toutes déclarations inflammatoires et qu'elles incitent le public à coopérer avec la police et les tribunaux.

L'acceptation tacite de la criminalité et de la corruption doit cesser. Avec l'appui du Conseil, j'espère que nous pourrions convaincre les dirigeants politiques et la société du Kosovo de considérer le tableau de référence comme un défi positif. Il faut que les institutions du Kosovo relèvent ce défi. Il faut qu'elles comprennent que la mise en œuvre de ces normes permettra de convaincre la communauté internationale que le Kosovo est prêt pour une autonomie substantielle. L'application pleine et entière de ces normes est aussi indispensable pour éliminer les causes de tout nouveau conflit et pour faire du Kosovo une société européenne normale.

Je voudrais également indiquer que de nombreux hommes politiques, figures publiques et journalistes au Kosovo appuient fortement cette manière d'envisager les choses. Leur point de vue est encourageant.

S'agissant des priorités pour 2003, la stratégie de la MINUK consiste à se concentrer sur les normes à mettre en place pour permettre une vie décente au Kosovo et sur les aspirations véritables de la population. Je me concentrerai à présent sur les priorités pour 2003. La première d'entre elles est la criminalité. Les taux de criminalité ont diminué de manière significative en 2002. Le nombre de meurtres, l'an passé, a été réduit de moitié par rapport à 2001, et plus de 80 % de ces meurtres ont été élucidés. Cependant, le Kosovo, au début de cette année, a été ébranlé par une nouvelle vague de violence et d'assassinats. En l'espace de quatre semaines, il y a eu trois attentats à la voiture piégée. Ces derniers mois, il y a également eu plusieurs assassinats de personnalités éminentes. Certaines des victimes étaient des témoins dans des affaires jugées au Tribunal de La Haye ou dans des affaires de crime organisé.

Personne n'est au-dessus des lois. Nous intensifions notre lutte contre la criminalité organisée, la corruption et la violence à connotation politique et ethnique. Les membres du Service de police du Kosovo utilisent leurs nouvelles compétences pour participer aux domaines les plus sensibles de la lutte contre la criminalité organisée. Ils vont apporter leur connaissance des réseaux criminels au Kosovo et dans la région. Jeudi dernier, j'ai pu constater au commissariat de police de Pec que les réseaux mis en place fonctionnent. Je suis heureux également que des membres de la Guardia di Finanza italienne aient commencé à travailler avec le nouveau Groupe d'enquêtes financières afin de lutter contre la corruption et la fraude.

La deuxième priorité est l'économie. Le chômage reste notre préoccupation première. Toutefois, on ne pourra créer d'emplois en se bornant à attirer l'investissement. Et les investissements ne se matérialiseront que lorsque les investisseurs seront sûrs qu'ils ne perdront pas leur argent. Ceci ne sera le cas qu'une fois qu'ils pourront compter sur le système juridique et faire confiance aux institutions et qu'une fois que la liberté de circulation et les droits de propriété seront garantis. En d'autres termes, une fois qu'on aura mis en place les normes permettant le fonctionnement d'une société démocratique.

Aux côtés du Gouvernement, je vais m'efforcer de faire tout le possible pour mettre en place un système juridique, les institutions ainsi que les fondements des droits de propriété nécessaires pour susciter la confiance des investisseurs. Sur ce point, le processus de privatisation sera fondamental. Nous devons également faciliter la tâche des entreprises qui souhaitent investir au Kosovo. À cet effet, nous allons ouvrir un bureau qui permettra aux investisseurs d'effectuer rapidement toutes les procédures d'enregistrement et les procédures légales nécessaires. D'une certaine façon, il s'agira d'un guichet d'investissement unique.

La troisième priorité a trait à la pluriethnicité. Je suis inquiet de voir que les Albanais du Kosovo, les Serbes du Kosovo ainsi que Belgrade définissent leurs intérêts politiques suivant leur appartenance ethnique. Nous ne pouvons permettre que des structures fonctionnent en parallèle. C'est aussi pour cette raison que nous avons établi une administration de la MINUK à Mitrovica, le 25 novembre dernier, et que nous introduisons également le Service de police du Kosovo dans le nord de la ville. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Après trois années et demie durant lesquelles nous n'avons eu aucune nouvelle de cette zone, hormis de la part des « personnes surveillant le pont », la communauté internationale a établi son contrôle.

S'agissant de Mitrovica, Belgrade a fait preuve de coopération, mais dans d'autres secteurs elle continue d'apporter son appui à des structures parallèles qui opèrent sur une base monoethnique. Tout en insistant sur le fait que le Kosovo fait partie de la Serbie, Belgrade, en réalité, se concentre exclusivement sur les intérêts de seulement 10 % de la population du Kosovo.

Mais la communauté albanaise majoritaire au Kosovo a quant à elle aussi échoué s'agissant de faire siens les intérêts de la communauté serbe et des autres minorités. Les minorités continuent d'être harcelées. Elles ont peur de circuler librement à travers le Kosovo. Elles n'ont souvent pas accès à l'éducation, au système de santé publique, aux services d'utilité publique et à l'emploi. À la MINUK, nous travaillons de toute notre énergie à créer des conditions qui permettront un accroissement des retours. Nous sommes convaincus qu'en 2003 davantage de retours seront possibles. Mais les droits des minorités et le droit au retour doivent être également appuyés par les

institutions provisoires, au moyen de budgets appropriés et de programmes concrets. Le Kosovo doit prouver qu'il met en place une société pluriethnique où chaque Kosovar, quelle que soit son origine ethnique, peut vivre dans la sécurité et la dignité.

Je passe maintenant à la question du transfert de pouvoir. Il est positif que l'Assemblée et les autres institutions désirent assumer des responsabilités. Je suis prêt à transférer, d'ici la fin de l'année, toutes les compétences que je peux légalement transférer aux institutions provisoires. Cependant, ces institutions doivent progresser selon les jalons qui ont été arrêtés et montrer qu'elles ont les capacités d'assumer des responsabilités supplémentaires – elles doivent véritablement accomplir quelque chose.

Les municipalités disposent maintenant d'une expérience de plus de deux années dans la gestion des affaires locales. Nous serons bientôt prêts à transférer pleinement les responsabilités exécutives aux municipalités les plus efficaces et à nous contenter d'une fonction de suivi et de contrôle.

Sur un plan central, la MINUK effectue une étude sur la manière dont nous avons transféré les responsabilités réelles dans certaines des régions où le transfert a déjà eu lieu. Nous allons également nous efforcer d'identifier, de concert avec les institutions provisoires, tous les autres domaines pour lesquels on peut procéder au transfert dès cette année. Nous coopérerons avec les institutions afin de voir de quelle façon ce transfert peut être réalisé au mieux. Notre principe sera celui de l'autonomisation effective. Il est cependant important que le transfert d'autorité ne donne pas l'impression que la communauté internationale abandonne les structures politiques du Kosovo et perde ainsi de vue la résolution 1242 (1999).

Un an à peine s'est écoulé depuis que le Gouvernement a été mis en place. Il n'existe toujours pas de véritable système de contrôle mutuel entre les branches exécutive, législative et judiciaire et les médias. Les moyens dont disposent les minorités pour leur protection demeurent insuffisants dans toutes les institutions. Le Gouvernement a lui-même sollicité la poursuite de notre appui. Malgré nos propres insuffisances – puisque la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) commet certainement des erreurs –, nous continuons d'être indispensables au Kosovo.

En outre, il y a un certain nombre de compétences que je ne peux transférer complètement aux institutions locales. J'ai été mandaté pour être le garant de l'égalité des droits et de l'application d'un traitement égal aux minorités. Ensemble avec la Force de paix au Kosovo (KFOR), je suis responsable de la sécurité et de l'ordre civil, et je conserverai mes pouvoirs en matière de relations extérieures.

Je ne crois pas que 2003 est le moment approprié pour régler définitivement le statut du Kosovo. Mais le moment est venu de jeter les bases du processus politique qui permettra au bout du compte de définir le statut. Le dialogue entre Pristina et Belgrade sur des questions pratiques d'intérêt mutuel est nécessaire en soi et permettra de faire avancer le dialogue jusqu'au bout. En effet, le paragraphe 11 e) de la résolution 1244 (1999) me donne pour mandat de promouvoir ce processus.

Il est tout à fait essentiel que le Conseil de sécurité de l'ONU, représentant de l'ensemble de la communauté internationale, reste chargé du Kosovo jusqu'à ce que l'objectif principal énoncé dans la résolution 1244 (1999) soit réalisé. Dans le même temps, le Kosovo doit également se préparer au processus de l'intégration européenne ensemble avec ses voisins de la région.

L'Union européenne devrait ébaucher les grandes lignes d'une stratégie plus énergique concernant les Balkans lors de son Sommet de Thessaloniki le 21 juin. Dans sa lettre à la présidence grecque et à la prochaine présidence italienne de l'Union européenne, le Président de la Commission Romano Prodi appelle à un engagement politique plus ferme de l'Union européenne et à une perspective d'adhésion claire et sans équivoque. Lors d'une réunion la semaine dernière à Bruxelles des représentants internationaux de la région avec le Haut Représentant Javier Solan et le Commissaire Chris Patten, nous avons tous considéré que ceci était essentiel pour notre réussite.

Cependant, tout engagement de la communauté internationale doit aller de pair avec un engagement égal de nos partenaires locaux dans le respect des normes – les normes de fonctionnement d'une société démocratique.

Pour terminer, que veut la population du Kosovo? Quelles sont nos priorités? Les emplois, la sécurité, et la pluralité des appartenances ethniques. C'est ce que constituent les normes. C'est ce que veut la

communauté internationale. Et c'est ce que veut le peuple du Kosovo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Michael Steiner pour son exposé très intéressant et complet.

M. Duclos (France) : Je voudrais, bien sûr, remercier tout d'abord, M. Steiner pour sa présentation, son exposé complet du rapport excellent du Secrétaire général que je remercie d'avoir été parmi nous au début de cette séance.

Ces différents éléments permettent au Conseil de disposer d'une image claire de la situation au Kosovo, deux mois après la mission qu'il y a effectuée.

Je voudrais dire ici à titre liminaire que la présidence de l'Union européenne prononcera tout à l'heure une déclaration. Je m'associe naturellement totalement à cette intervention.

Je me contenterai donc d'insister sur trois points.

Premièrement, nous sommes préoccupés par les déclarations et initiatives unilatérales prises par certains au Kosovo et dans la région sur l'avenir du Kosovo. Ces déclarations et initiatives menacent de déstabiliser la situation sur place mais aussi dans l'ensemble des Balkans. Nous condamnons en particulier le projet de certains membres de l'Assemblée du Kosovo de faire adopter une déclaration sur le statut futur de cette province en contradiction avec la résolution 1244 (1999).

Deuxièmement, ces évolutions qui ne constituent certainement pas le signal de responsabilité attendu par la communauté internationale ne font que renforcer notre engagement en faveur de la réalisation des critères d'évaluation. La satisfaction de ces critères constitue un préalable avant que la question du statut final puisse être posée valablement et conformément à la résolution 1244 (1999).

Nous remercions à cet égard le Représentant spécial du Secrétaire général pour la présentation précise qu'il vient de faire sur les modalités de mise en œuvre de ces normes. Nous soutenons tout particulièrement les efforts qui pourront être faits dans le domaine de l'État de droit qui va de pair avec la démocratie.

Troisièmement, enfin, nous souhaitons apporter notre soutien à l'action du Représentant spécial du Secrétaire général. Nous marquons notre soutien aux

priorités qu'il a définies. La lutte contre la criminalité, la relance économique et l'édification d'une société multiethnique.

À cet égard, nous soulignons l'importance de la poursuite des efforts pour le retour ordonné des réfugiés et des personnes déplacées. Nous appuyons son engagement pour développer le dialogue avec les autorités de Belgrade sur la base du principe de la coopération sans ingérence et son appel à une concertation directe entre Belgrade et Pristina sur des questions d'intérêt pratique.

Permettez-moi de terminer mon propos en appelant l'ensemble des élus des institutions autonomes à unir tous leurs efforts pour l'édification d'un Kosovo moderne, multiethnique et démocratique, conformément aux critères établis par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et dans l'intérêt de tous les habitants du Kosovo.

C'est cette démarche qui doit prévaloir au lieu de se perdre dans des initiatives intempestives et vaines qui ne peuvent que les isoler du reste de la région, les éloigner de l'Europe et compromettre le soutien de la communauté internationale.

M. Thomson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Comme mon collègue de la France, je me félicite du fait que le Secrétaire général a pu être présent au début de la séance, et je le remercie de son rapport. Je suis reconnaissant à Michael Steiner pour l'exposé clair et utile qu'il a donné et j'associe également ma délégation à la déclaration de l'Union européenne qui sera prononcée par notre collègue de la Grèce plus tard dans la matinée.

Je voudrais également adresser mes remerciements à la Norvège et en particulier à l'Ambassadeur Kolby pour le rôle qu'ils ont joué l'an dernier, notamment au sein de la mission que le Conseil a effectuée dans la région.

Nous réitérons notre appui aux priorités fixées par Michael Steiner, le plus récemment dans son allocution télévisée au Kosovo le 20 janvier dernier, en particulier son rappel du principe « les normes avant le statut », et la nécessité pour toutes les parties au Kosovo de travailler avec plus de sérieux.

La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et Michael Steiner à sa tête ont accompli de nombreuses réalisations au

cours des trois derniers mois : la consolidation de l'autorité de la MINUK dans tout le Kosovo; l'augmentation du nombre des juges appartenant aux minorités, l'adoption de mesures par le Service de police du Kosovo afin d'assumer la responsabilité de certaines activités en matière de maintien de l'ordre; le renforcement du sentiment de sécurité dans les rues ainsi que le passage facilité des ponts dans Mitrovica. Mais nous devons admettre que nous sommes encore loin d'avoir atteint l'objectif caressé par le Conseil de sécurité d'un Kosovo multiethnique, lequel pourrait prendre sa place au sein de l'Europe au même titre que les autres pays des Balkans.

Donnons plutôt quelques exemples : le cycle de violence récent, dont des tentatives d'assassinat et des assassinats réussis, et les attaques contre des églises orthodoxes. On a l'impression que les extrémistes locaux pensent pouvoir agir en toute impunité. Ils ne le peuvent pas et il ne faut pas qu'ils le puissent : les dirigeants locaux doivent condamner tous les actes de violence de ce type et appuyer les efforts de la MINUK, de la police et du Service de police du Kosovo afin de stopper cet extrémisme égoïste qui nuit au développement du Kosovo et empêche les gens normaux au Kosovo de mener une vie normale. Nous demandons également à la MINUK et à la KFOR de s'attaquer aux racines de cet extrémisme.

Deuxièmement, les institutions provisoires à tous les niveaux doivent également coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et avec la MINUK à chaque fois que des personnes sont mises en accusation. Le respect des ordonnances du Tribunal est un engagement international et il sera important que le Kosovo fasse la preuve de sa maturité politique et de son souci d'agir dans le respect des valeurs de l'Union européenne.

Troisièmement, il y a encore du chemin à faire en ce qui concerne la mise en place d'une fonction publique multiethnique. Près de 60 % des postes de hauts fonctionnaires n'étaient pas encore pourvus à la fin de 2002. Il faudra un travail de longue haleine pour obtenir des résultats. La mission du Conseil a montré que toutes les parties concernées devraient y mettre du leur si l'on veut pouvoir améliorer les résultats obtenus en 2003.

Ma délégation se félicite de l'intention de la MINUK, confirmée ici ce matin par Michael Steiner, de transférer davantage de compétences aux

institutions provisoires, et nous invitons la MINUK à poursuivre dans cette voie. Toutefois, le pouvoir s'accompagne de certaines responsabilités. Toutes les parties doivent travailler dans le cadre du principe de la priorité des normes sur le statut. Toutes les parties doivent montrer qu'elles s'efforcent d'atteindre les normes européennes. C'est ainsi que l'on pourra réaliser les trois principales priorités soulignées à juste titre par M. Steiner. Toutes les parties doivent montrer qu'elles peuvent s'acquitter de leurs engagements dans le Cadre constitutionnel actuel avant que des négociations puissent être engagées sur le statut. Toute tentative de préjuger le statut définitif soit en faisant des déclarations à Pristina ou à Belgrade soit en transformant le Corps de protection du Kosovo en armée serait inacceptable. Le Kosovo doit montrer qu'il prend au sérieux la gestion de ses propres affaires et la participation à part entière des communautés minoritaires au Gouvernement. À l'inverse, ces minorités doivent montrer qu'elles sont déterminées à oeuvrer à l'avenir du Kosovo.

Aucun progrès ne pourra être réalisé sur la voie d'un statut définitif s'il n'y a pas de dialogue entre les institutions provisoires et le Gouvernement de Belgrade. Le dialogue, dans un premier temps, devra mettre l'accent sur les questions concrètes qui ont une incidence directe sur la vie quotidienne de la population du Kosovo ainsi que des personnes déplacées restées hors du Kosovo. Une question clef, à cet égard, sera la primauté du droit et la lutte contre la criminalité organisée, comme on l'a souligné lors de la conférence de Londres du 25 novembre dernier sur cette question. Un tel dialogue permettra, s'il est mené dans un cadre positif, dans un cadre de coopération, de créer un climat de confiance mutuelle pour pouvoir passer ensuite à des questions plus ambitieuses sur l'avenir du Kosovo.

M. Tafrov (Bulgarie) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion du Conseil sur le Kosovo. Mes remerciements s'adressent également à Michael Steiner, pour son exposé, comme d'habitude extrêmement détaillé et précis, qui nous dresse un tableau sans complaisance mais sans pessimisme inutile de la situation au Kosovo, ainsi qu'à la présence du Secrétaire général, au début de notre séance.

Notre réunion a lieu deux mois après la mission du Conseil au Kosovo. Je crois que tous les participants de la mission ont pu voir à quel point cette

mission était une bonne idée. Et je tiens à remercier tout spécialement de cette initiative l'Ambassadeur Peter Kolby, de la Norvège, de la façon dont il a conduit cette mission.

Pays associé à l'Union européenne, la Bulgarie se rallie pleinement à la déclaration qui sera bientôt prononcée par le représentant de la Grèce au nom de l'Union européenne. Je me limiterai donc à quelques brefs commentaires à titre national.

La Bulgarie est convaincue que l'excellent travail réalisé par la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et M. Steiner et le transfert des responsabilités aux institutions autonomes provisoires doivent continuer exactement de la manière que vient de décrire M. Steiner. Le Cadre constitutionnel est notre repère et les critères de référence qui garantissent la dynamique nécessaire à ce processus y sont tous contenus. Pour que ce processus de transfert soit un succès, il importe que les institutions kosovares continuent d'élargir leurs capacités d'administration et de gestion en veillant à ce que la participation des différents groupes ethniques soit équitable. L'ensemble des règles de procédure réglementant le fonctionnement de l'administration est indispensable.

Les orateurs qui m'ont précédé ont parlé de certains actes, de certaines idées, et de certains responsables politiques, y compris du représentant de l'Assemblée du Kosovo et du Gouvernement kosovar – mais aussi d'autres – ayant outrepassé les pouvoirs qui leur sont conférés dans le Cadre constitutionnel et assumé des pouvoirs qui relèvent de la compétence du Représentant spécial. Ces tentatives préoccupent la Bulgarie. Nous continuons de penser que la politique élaborée par l'ONU de priorité des normes sur le statut, sur la base des critères de référence est une condition *sine qua non* d'un règlement durable du problème kosovar. À l'instar des orateurs qui m'ont précédé, nous trouvons que toutes ces tentatives sont de nature à déstabiliser le Kosovo et ne permettent pas à la communauté internationale de procéder au règlement du problème dans le cadre de la résolution 1244 (1999).

La Bulgarie est également préoccupée par les actes de violence auxquels nous avons assisté ces derniers temps, notamment contre des églises orthodoxes – l'Ambassadeur Thomson vient d'en parler. Ces actes de violence doivent cesser. Ils sont de

nature à décourager la communauté serbe de s'intégrer dans la vie du Kosovo.

L'idée du retour de représentants militaires et de policiers serbes au Kosovo n'est pas, à notre avis, de nature à contribuer à la stabilisation de la situation et pourrait avoir des conséquences difficilement prévisibles. La Bulgarie pense qu'aussi bien les autorités de Belgrade que celles de Pristina doivent s'abstenir d'actions politiques précipitées qui ne pourraient qu'aggraver la situation et déstabiliser le Kosovo.

La Bulgarie se félicite de l'établissement de la MINUK dans le nord de Mitrovica. Ce fait représente un signe positif susceptible d'améliorer la vie dans cette ville et dans la région tout entière.

Le dialogue entre les autorités de Pristina et celles de Belgrade doit être renforcé – Michael Steiner en a parlé. Il doit porter sur les questions pratiques qui peuvent améliorer la vie quotidienne des Kosovars et créer ainsi le climat d'une solution durable du problème. Nous nous félicitons également des résultats atteints dans le dialogue entre les autorités de Belgrade et la MINUK.

La Bulgarie appuie sans réserve les efforts que déploie le Représentant spécial pour lutter contre le crime organisé et le trafic d'êtres humains, et pour aider le Kosovo à relancer son économie. Comme l'a dit Michael Steiner tout à l'heure, ce qui intéresse les Kosovars, c'est l'amélioration de leur vie quotidienne. C'est là où la communauté internationale est attendue, c'est là où la réussite ou non des efforts du Conseil de sécurité et de la communauté internationale pourra être mesurée. De ce point de vue, mon pays estime que le Kosovo n'a pas encore atteint le niveau de développement économique et social, mais aussi politique, qui lui permettrait d'envisager le problème du statut définitif dans un horizon immédiat. Dans ce contexte, la présence de la MINUK et de la KFOR au Kosovo continue d'être un facteur clef pour la stabilité et une garantie de paix et de stabilité.

La Bulgarie continuera à participer aux opérations de paix au Kosovo et continuera d'oeuvrer dans le cadre de la région pour que ce problème soit traité avec le plus grand soin. Pendant l'année 2003, il conviendra de veiller encore davantage à régler les problèmes relatifs à l'économie parallèle, au crime organisé et à la corruption.

Je voudrais mentionner également l'importance que mon pays attache aux aspects régionaux de la question kosovar qui revêt une importance primordiale pour les pays de la région. La Bulgarie voudrait réaffirmer sa position, à savoir que la réalisation de projets régionaux d'infrastructure, notamment dans les domaines des télécommunications et des transports, est la vraie réponse, non seulement aux problèmes du Kosovo, mais aussi à ceux de la région dans son ensemble.

M. Aguilar Zinser (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais avant tout remercier le Secrétaire général de son rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), et remercier bien sûr également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Michael Steiner, pour sa présence parmi nous, et pour le rapport opportun et précis qu'il nous a présenté sur la situation sur le terrain.

Je voudrais faire porter mes observations essentiellement sur le rapport du Secrétaire général (S/2003/113) et ce, dans l'optique et la perspective de la mission menée par le Conseil de sécurité au Kosovo et à Belgrade en décembre dernier. À cet égard, je m'associe à d'autres délégations pour remercier l'Ambassadeur Kolby, de la Norvège, pays qui était alors membre du Conseil de sécurité, d'avoir organisé et dirigé cette mission avec un grand succès.

Ma délégation prend note avec approbation des objectifs que nous a énoncés M. Michael Steiner, objectifs qui constituent le pivot de ses efforts au Kosovo et de la tâche qu'il y accomplit et qui consiste à créer des emplois, à mettre en place des conditions de sécurité pleine et entière, et bien entendu, à établir une société pluriethnique.

À cet égard, et compte tenu de ce que fait l'ONU au Kosovo, il y a sans aucun doute eu des progrès que nous ne pouvons nier, des progrès dans l'application de la résolution 1244 (1999). On notera en particulier les progrès réalisés dans les processus électoraux de novembre 2001 et d'octobre 2002, ainsi que la création d'institutions provisoires d'administration autonome et de nouvelles assemblées municipales, ce qui constitue un exercice de démocratie et la base d'une nouvelle maturité politique dans cette société qui a connu tant de violence.

Le processus de transfert des responsabilités aux institutions locales est un élément encourageant, tout

comme l'extension de l'autorité de la MINUK au nord de Mitrovica et la nomination de juges et de procureurs appartenant aux minorités dans le système judiciaire du Kosovo, ceci étant le résultat du dialogue avec les autorités de Yougoslavie, c'est-à-dire aujourd'hui la Serbie et le Monténégro.

L'état de droit est une composante fondamentale de l'instauration de la stabilité, de la sécurité et du développement économique au Kosovo. C'est pourquoi ma délégation se félicite des progrès réalisés dans ce domaine, telles la réduction, en 2002, des indices de criminalité et les mesures adoptées par les services de police du Kosovo et le système judiciaire pour rendre ces institutions pluriethniques et les doter d'un personnel qualifié.

Toutefois, nous sommes profondément préoccupés par la violence récemment survenue au sein de la communauté albanaise du Kosovo pour des raisons apparemment politiques, et aussi par les agressions dirigées contre les communautés minoritaires, en particulier contre la minorité serbe, ce qui constitue des obstacles graves à l'instauration de l'état de droit. À cet égard, nous pensons que les messages des dirigeants kosovars rejetant le crime politique ainsi que les manifestations populaires dans ce domaine représentent des facteurs positifs dans la création de cette nouvelle attitude et d'une nouvelle société. Nous exhortons ces dirigeants à rejeter avec la même détermination la violence dirigée contre les minorités.

Le retour durable des réfugiés et des personnes déplacées, en particulier ceux issus des minorités, vers leurs communautés d'origine est un préalable majeur pour assurer la réconciliation entre communautés et le règlement de la question du sort des personnes portées disparues. À cet égard, nous jugeons très préoccupant le fait que les minorités continuent de faire face à de graves menaces à leur sécurité et que cette situation, ainsi que le manque de liberté de circulation qui en résulte, restreint leur accès aux services sociaux et aux perspectives économiques, comme le signale fort à propos le document publié par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au mois de janvier.

Le maintien ou la création de structures parallèles ne contribue pas à la réconciliation; en fait, ils vont à son encontre. Il en est de même des initiatives visant à accélérer la définition du statut du Kosovo. La participation active des représentants de minorités à

tous les niveaux de la vie publique constitue l'un des objectifs de la notion de normes avant le statut. S'il est important que les minorités bénéficient de la participation politique et publique assurée par la MINUK et s'il incombe à leurs représentants de promouvoir cette participation, il est également vrai que tant qu'un climat de sécurité et de tolérance n'existe pas, cette participation continuera d'être limitée. La majorité albanaise et ses dirigeants ont la responsabilité de créer ces conditions. C'est là notre opinion, partagée par la mission du Conseil lors de sa visite au Kosovo.

S'agissant de la coopération entre Belgrade et Pristina, ma délégation soutient l'appel du Secrétaire général aux dirigeants des institutions provisoires au Kosovo à accepter d'entamer un dialogue direct avec Belgrade, et sa demande aux autorités fédérales et serbes de tout faire pour promouvoir ce dialogue.

Avec d'autres délégations, la mienne soutient le concept de normes avant le statut, car cela nous paraît être le seul moyen pour le Kosovo de devenir une société démocratique et multiethnique. Mais il est important pour la société kosovare et ses dirigeants politiques de souscrire pleinement à cette notion et à ses paramètres en tant que processus propre et non imposé de l'extérieur.

L'Organisation des Nations Unies est au Kosovo avec la mission de réaliser la vision de multiethnicité. De nombreux obstacles pour atteindre cet objectif et cette vision se posent quotidiennement. Les Nations Unies doivent poursuivre leur travail au Kosovo avec cette perspective à l'esprit. La communauté internationale doit aider la société kosovare à vivre en paix en tant que société multiethnique. En dernière analyse, c'est l'aspiration des Kosovars et l'objectif de la communauté internationale.

M. Valdés (Chili) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir convoqué ce débat du Conseil de sécurité sur la situation au Kosovo. Face aux grands défis qui nous attendent en 2003, une année déjà après le début du transfert graduel de l'autorité exécutive et législative aux Kosovars, il semble tout à fait utile que les membres du Conseil de sécurité puissent exprimer leur opinion sur les progrès de l'entreprise de maintien de la paix la plus importante de l'histoire des Nations Unies.

Nous sommes également reconnaissants à M. Michael Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, pour son exposé, et nous apprécions ses efforts. Nous notons également avec satisfaction les résultats de la mission du Conseil de sécurité au Kosovo et à Belgrade, qui a eu lieu à la fin de l'an dernier.

Comme c'est la première fois que le Chili intervient sur cette question au Conseil de sécurité, nous voudrions exprimer notre appui au travail et aux résultats de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) à laquelle notre pays est fier de participer. Nous rendons hommage au personnel de la MINUK pour ses efforts dans l'accomplissement de son mandat pour donner au Kosovo, à la Serbie et au Monténégro, une administration intérimaire permettant à sa population de jouir d'une autonomie substantielle.

C'est pour cette raison que nous considérons la résolution 1244 (1999) comme une base et un instrument utiles permettant la réalisation de l'objectif à trois volets de son mandat : administrer le Kosovo, créer des institutions et, enfin, faciliter un processus politique pour déterminer le statut final du Kosovo. En ce qui concerne ce dernier point, comme les orateurs précédents, nous soutenons l'approche des normes avant le statut et les huit normes élaborées par M. Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général.

S'agissant du rapport du Secrétaire général, nous reconnaissons les progrès majeurs faits en 2002, notamment pour ce qui est du transfert de l'autorité exécutive et législative aux institutions provisoires du Kosovo, de la mise en place de gouvernements municipaux, de l'administration de la justice et, en particulier, de la nomination de juges et de procureurs appartenant aux minorités, de la création d'une fonction publique multiethnique, et de l'extension de l'autorité de la MINUK à Mitrovica. Il faut noter en particulier le récent retour des représentants serbes du Kosovo à l'Assemblée du Kosovo; c'est là un bon signe.

Mais nous restons préoccupés par la situation des personnes déplacées et des réfugiés. Nous espérons que des conditions favorables continueront d'être créées pour leur retour en nombre et durable en vue d'instaurer une société multiethnique et démocratique qui puisse faire place à tous les habitants du Kosovo, sans exclusion.

Nous notons également avec inquiétude des violences, tant entre Albanais du Kosovo qu'à l'égard de Serbes du Kosovo. Tout doit être fait pour prévenir une augmentation des incendies criminels, des agressions à main armée et des actes de criminalité organisée. Les actions d'extrémistes et de terroristes doivent être unanimement condamnées.

Nous sommes en accord avec les trois défis évoqués le 20 janvier par M. Steiner. Il est fondamental de renforcer l'économie, en particulier ce qui concerne le chômage, de combattre le crime organisé et, enfin, d'instaurer une société multiethnique. Nous demandons au Gouvernement du Kosovo de coopérer avec la MINUK pour relever ces défis.

S'agissant de la lutte contre le crime organisé, aucun progrès en la matière n'est possible sans engagement de tous les acteurs pour assurer la primauté du droit et une meilleure administration de la justice pour tous, notamment pour les personnes déplacées et les réfugiés. En outre, le respect de l'état de droit et le renforcement du système judiciaire représentent la meilleure garantie pour prévenir les violations des droits de l'homme au Kosovo. Dans ce contexte, il est indispensable que les parties collaborent pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Pour ce qui est de l'aspect institutionnel, nous sommes conscients du fait qu'une nouvelle phase commence en 2003 et que le principal défi sera de démontrer l'efficacité des institutions d'auto-administration provisoires en vue d'assurer une transition efficace des pouvoirs. Une preuve décisive sera la manière dont les fonctionnaires du Kosovo s'acquitteront de leurs fonctions alors que le nombre de fonctionnaires internationaux présents aujourd'hui au Kosovo a été réduit de moitié.

Pour terminer, nous lançons un appel à toutes les parties pour qu'elles renforcent le dialogue constructif entre Belgrade et Pristina aux fins d'obtenir des résultats concrets et tangibles et de relever les nombreux défis cités plus haut et, surtout, pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre dans leur patrie en toute dignité et sécurité.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais commencer par me féliciter de la présence du Secrétaire général au début de notre séance de travail. Je sais qu'il a dû nous quitter malheureusement pour s'occuper d'autres affaires

pressantes. Je souhaiterais particulièrement me féliciter de la présence parmi nous de M. Michael Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général, et du rapport qu'il nous a présenté ce matin (S/2003/113).

Nous nous félicitons de l'évolution récente de la situation telle qu'elle nous a été présentée dans le rapport de ce matin, et nous prenons bonne note de ce que cette situation s'est considérablement améliorée depuis l'adoption de la résolution 1244 (1999) portant création de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). L'application de la résolution est satisfaisante, à en juger par le rapport qui nous a été présenté ce matin.

Il est très important de parvenir à un règlement politique, et nous considérons que les propositions contenues dans les résolutions pertinentes, ainsi que les efforts déployés par la communauté internationale, notamment au cours de la dernière mission du Conseil de sécurité dans la région, constituent des éléments tout à fait encourageants. Ma délégation estime que la communauté internationale a un rôle très important à jouer dans ce processus. Cependant la responsabilité première, lorsqu'il s'agit de régler ce conflit, incombe aux parties concernées.

Le processus de négociation, qui permettra de parvenir à un règlement politique durable et acceptable pour toutes les parties exigera des concessions de part et d'autre. C'est pourquoi, nous encourageons les parties à ne ménager aucun effort en vue de réduire la méfiance et d'accroître la prise de contact les uns avec les autres. Nous sommes également favorables à la reprise d'un dialogue continu entre les autorités de Belgrade et celles de Pristina car il permettra de renforcer une situation toujours plus stable dans les Balkans.

Ma délégation appelle les parties concernées à mettre en oeuvre le principe des « normes avant le statut », ainsi que les autres recommandations qui leur ont été faites afin d'améliorer la sécurité dans la région et dans le pays. Nous saluons les trois priorités qui nous ont été présentées par M. Michael Steiner pour 2003. Nous estimons que tout progrès dans ce secteur nous permettra de mener à bien cette mission, une des plus efficaces de notre Organisation.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise souhaiterait remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé (S/2003/113). Nous nous félicitons également de la présence parmi nous de

M. Steiner à l'occasion de la séance d'aujourd'hui, et nous le remercions de sa déclaration.

À la fin de l'année dernière, le Conseil de sécurité a effectué une visite à Belgrade et au Kosovo, dirigée par l'Ambassadeur Kolby de la Norvège, qui a été couronnée de succès. Nous remercions M. Steiner ainsi que les nombreuses autres parties des efforts déployés qui ont permis de faire de la visite du Conseil de sécurité un véritable succès. La visite a été fort utile car elle a permis au Conseil de sécurité de se faire une idée objective et globale de la situation au Kosovo.

Il nous faut reconnaître également que de nombreux progrès ont été réalisés dans bien des domaines au Kosovo. Les élections municipales ont été couronnées de succès, et les institutions provisoires ainsi que les structures municipales fonctionnent très bien à tous les niveaux. Nous estimons qu'il s'agit là du résultat des efforts conjugués des différentes parties au Kosovo et de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), à laquelle nous adressons tous nos remerciements.

Dans le même temps, comme cela a été dit par M. Steiner dans son exposé, la communauté internationale et les différentes parties concernées ont encore beaucoup à faire avant de parvenir à certains jalons qui permettront d'établir une certaine harmonie et une société multiethnique au Kosovo. Nous espérons que la direction locale au Kosovo s'acquittera efficacement de ses responsabilités et respectera pleinement le mandat de la MINUK en établissant un régime stable et en coopérant avec la MINUK et le Gouvernement de la Serbie et du Monténégro, de sorte à promouvoir conjointement la création d'un état de droit, à faciliter le processus de retour des réfugiés, à garantir les intérêts des minorités, notamment leur sécurité et leur liberté de circulation, à réduire les taux de criminalité organisée et à veiller au développement économique et à l'intégration économique.

La délégation chinoise est vivement préoccupée par les remarques récentes qui ont été faites s'agissant de l'indépendance du Kosovo. Nous considérons que la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité demeure le fondement du statut final du Kosovo. Toute tentative de redéfinir les frontières porterait sérieusement préjudice à la stabilité et à la sécurité de la région. Nous appuyons l'exécution stricte et équitable par la MINUK de son mandat. Nous appelons toutes les parties concernées à poursuivre leur coopération avec

la MINUK afin d'appliquer pleinement la résolution 1244 (1999), l'objectif étant d'établir une sécurité et une stabilité durables pour le Kosovo et toute la région.

M. Mekdad (République syrienne arabe) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, ma délégation souhaiterait d'abord vous remercier d'avoir convoqué la présente réunion sur la situation au Kosovo. Elle voudrait également remercier très sincèrement M. Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, de son exposé complet et détaillé quant à l'évolution de la situation dans la région. Nous aimerions le remercier plus particulièrement de son résumé précis de la situation dans la province du Kosovo et ce dans le communiqué de six pages qui nous a été distribué. Nous approuvons parfaitement son analyse de la situation ainsi que l'accent qu'il met sur la nécessité d'une meilleure intégration sociale au Kosovo, afin que les Kosovars puissent évoluer en direction d'un avenir où ils puissent tous activement et positivement contribuer à édifier la province.

Ma délégation souhaiterait remercier, une fois de plus, la délégation de la Norvège et plus particulièrement l'Ambassadeur Kolby des efforts entrepris l'année dernière et plus particulièrement ceux déployés au cours de la mission du Conseil de sécurité au Kosovo.

Ma délégation salue également le rapport du Secrétaire général (S/2003/113), présenté en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Ma délégation rend hommage aux efforts déployés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) en vue de faire évoluer le rapport des forces politiques dans le pays, de favoriser la disparition des structures parallèles et d'inciter l'ensemble des communautés à participer aux institutions communes.

Dans son rapport, le Secrétaire général prend note de la création des deux institutions provisoires du Kosovo : l'Assemblée et le Gouvernement. Les efforts constants visant à mettre en place une fonction publique multiethnique demeurent essentiels, malgré les obstacles qui sont posés par le nombre réduit de candidats issus des minorités, les problèmes d'ordre sécuritaire et les tensions interethniques. À l'instar des orateurs précédents, nous sommes préoccupés par les informations faisant état de la poursuite des attaques contre des lieux de culte. Nous demandons instamment la cessation de ces actes, qui sont inacceptables, quels

que soient les valeurs, les principes et les critères d'ordre religieux qui sont impliqués.

Ma délégation tient à souligner l'importance du principe « les normes avant le statut », mis en avant par M. Steiner. Ce principe est actuellement fondamental pour garantir la participation de toutes les communautés à la vie politique du Kosovo et aplanir les différends ethniques avant l'ouverture d'un débat sur le futur statut du Kosovo. Ce message, qui a déjà été lancé par la mission du Conseil de sécurité au Kosovo en décembre dernier, nous ne cessons de le répéter à toutes les parties concernées.

Ma délégation accueille avec satisfaction l'élargissement de l'autorité de la MINUK à tout le territoire du Kosovo. En novembre dernier, la Mission a étendu sa présence à la région septentrionale, Mitrovica, grâce à l'accord auquel sont parvenus la Mission et, à l'époque encore, la République fédérale de Yougoslavie.

Ma délégation tient à souligner combien il importe d'œuvrer en tenant compte du contexte régional afin de trouver un règlement à la question du Kosovo. Cependant, nous encourageons le dialogue entre Belgrade et la MINUK. Nous demandons l'intensification de ce dialogue, qui, par le passé, a fourni des résultats positifs que l'on ne saurait ignorer.

Nous voudrions également souligner combien il est urgent et nécessaire que la MINUK poursuive ses activités. Il convient par ailleurs de renforcer le rôle de la Mission afin qu'elle puisse conduire le Kosovo et ses habitants sur le chemin de la paix.

Les évolutions positives observées au Kosovo sur le plan politique – le débat sur la décentralisation, la consolidation de l'état de droit, l'instauration d'une force de police qui fonctionne et soit viable ainsi que la lutte contre le crime organisé et transfrontalier – sont toutes susceptibles de renforcer la stabilité du Kosovo et, en fin de compte, elles favoriseront l'instauration d'un climat économique propice aux investissements ainsi qu'à la croissance économique et financière. En retour, il en résultera une incidence positive pour les personnes déplacées et les réfugiés, qui pourront regagner leurs foyers, reprendre possession de leurs biens et, de cette manière, participer à la construction du Kosovo de demain.

En conclusion, ma délégation se félicite des efforts déployés par M. Steiner et par la MINUK, qui

œuvrent pour restaurer la paix et la stabilité dans la province. Le Kosovo de demain ne pourra pas être bâti tant que les souvenirs, les douleurs et les souffrances du passé ne seront pas oubliés et que nous ne concentrerons pas nos efforts sur l'intégration de tous les Kosovars, indépendamment de leur origine ethnique et religieuse. C'est grâce à cette intégration que le peuple du Kosovo pourra garantir la paix et des progrès aux générations futures.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Michael Steiner, de son compte rendu.

Le Pakistan attache une très grande importance aux activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous soutenons les cinq piliers de la MINUK, ainsi que les huit normes qui servent à mesurer les progrès réalisés s'agissant de l'autonomie du Kosovo. Nous pensons que ces normes contribueront à la mise en oeuvre des dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Elles permettront à tous les habitants du Kosovo d'exercer leurs droits dans un environnement caractérisé par la liberté, la paix et la perspective de connaître la prospérité.

Compte tenu de la situation particulière du Kosovo, nous appuyons l'approche de M. Steiner « les normes avant le statut ». Il s'agit bien évidemment d'une approche unique en son genre. Nous prions instamment le peuple du Kosovo d'œuvrer, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies, à la concrétisation de ces normes sur le terrain. Les habitants du Kosovo devraient s'impliquer à tous les niveaux de leur administration. Une fois qu'il en sera ainsi, nous devrions – et j'espère que nous le ferons – passer à l'étape suivante de l'application de la résolution 1244 (1999), qui, aux termes de son paragraphe 11 e), consiste à déterminer le statut définitif du Kosovo. Nous espérons que ce processus, une fois qu'il aura lieu, reposera sur des consultations avec tous les intéressés, en particulier les habitants du Kosovo, et qu'il garantira le respect de leurs droits fondamentaux, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le Pakistan voudrait à son tour prôner le dialogue direct entre Pristina et Belgrade au sujet des questions administratives et pratiques, dialogue qui a aidé, dans une certaine mesure, à resserrer la coopération et à

apaiser les tensions dans la région. Nous espérons que des progrès similaires pourront être réalisés au Kosovo.

Nous partageons l'inquiétude du Secrétaire général, qui indiquait dans un rapport antérieur que « la sécurité demeure un problème préoccupant » (S/2002/62, par. 43). Nous nous associons aux appels, notamment à ceux du Secrétaire général, qui sont lancés aux communautés du Kosovo, leur demandant de rejeter la violence et l'extrémisme afin de s'engager sur la voie d'un dialogue et d'une réconciliation véritables. L'état de droit est essentiel si l'on veut avancer vers la réconciliation et, en fait, sur la voie de l'autonomie. Comme Lord Ashdown l'a récemment dit au sujet des situations après les conflits, « ce n'est qu'une fois que l'état de droit est établi que l'on peut avoir des pratiques démocratiques convenables » (S/PV.4631, p. 29).

Le Pakistan prône la réconciliation et la coopération interethniques ainsi que l'instauration et la préservation d'institutions compatibles avec la résolution 1244 (1999). Nous demandons le retour, dans la dignité et en toute sécurité, de la totalité des réfugiés et des personnes déplacées, et nous demandons que toutes les minorités et leurs droits soit protégés dans chacune des régions du Kosovo.

En dépit des obstacles, nous nous félicitons des progrès accomplis par l'Organisation des Nations Unies, en particulier par M. Steiner et par la MINUK en vue d'améliorer les conditions au Kosovo. Nous saluons leurs efforts pour promouvoir au Kosovo une paix fondée sur la coexistence pluriethnique et l'état de droit. Nous espérons voir un jour un Kosovo qui soit en paix avec lui-même et avec toutes les nations voisines. Nous espérons que le Kosovo se révélera un exemple d'espoir et de paix pour toute la région, une région qui a connu tant de souffrances au cours des dix dernières années.

M. Williamson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis remercient le Représentant spécial Steiner pour l'exposé qu'il nous a fourni aujourd'hui. Nous nous félicitons du dernier rapport en date du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2003/113). Je voudrais également remercier M. Steiner d'avoir invité, à l'automne dernier, le Conseil de sécurité à envoyer une mission au Kosovo en décembre et du bon travail que lui et ses collègues de la MINUK ont accompli s'agissant de

préparer un programme qui s'est avéré fort informatif et utile pour le Conseil.

Les États-Unis continuent à soutenir la MINUK. Nous remercions la Mission du bon travail accompli. Toutefois, les États-Unis ont quelques préoccupations, notamment concernant les informations relatives à des institutions parallèles. De telles institutions seront un frein, non un gain, pour l'avenir du Kosovo. Les institutions parallèles seront un obstacle à la réconciliation.

Nous partageons avec d'autres membres du Conseil de sécurité la vision d'une société intégrée et pluriethnique au Kosovo. Une société où une éducation de qualité serait accessible à tous, où les individus, quelle que soit leur origine ethnique, vivraient en sécurité, auraient confiance dans l'impartialité et le professionnalisme du système judiciaire, une société où l'économie sera florissante, créant emplois et toutes sortes de possibilités, et une société où la population serait en charge de son destin.

Nous souhaitons attirer l'attention du Conseil de sécurité sur certains éléments du rapport du Secrétaire général (S/2003/113) qui ont, à notre avis, une importance particulière. Nous souhaitons également exposer notre point de vue concernant la situation actuelle au Kosovo.

Les États-Unis reconnaissent que les institutions provisoires d'autonomie doivent encore davantage recourir à l'autorité qui leur a déjà été transférée conformément au cadre institutionnel. Les pouvoirs ainsi conférés sont significatifs et la communauté internationale doit continuer à insister sur leur importance. Nous pensons que les institutions provisoires devraient résister aux pressions politiques internes qui les poussent à rendre la MINUK responsable de leur propre incapacité de faire efficacement usage de leurs nouveaux pouvoirs.

Les États-Unis s'inquiètent également des luttes intestines qui ont lieu au sein des partis albanais. Il s'agit d'un problème qui prend de plus en plus d'ampleur et qui a un impact négatif sur les perspectives d'adoption de lois qui font cruellement défaut, dans le domaine économique et ailleurs. Le Conseil de sécurité devrait clairement faire savoir à toutes les parties qu'elles doivent impérativement travailler ensemble.

S'agissant du transfert des responsabilités de la MINUK aux institutions provisoires au Kosovo, lorsque M. Steiner, le Représentant spécial du Secrétaire général, a été nommé, il a établi un tableau de référence s'articulant autour de huit objectifs ou normes ainsi qu'une série de critères permettant de mesurer les progrès vers la réalisation de ces normes. Le Gouvernement américain s'est associé à la communauté internationale pour appuyer le principe des « normes avant le statut » et pour demander aux Kosovars de centrer leur énergie sur la mise en place des critères fixés par le Représentant spécial au profit d'une autonomie démocratique durable, plutôt que sur les débats relatifs au statut politique final. Ces normes incluent l'établissement d'institutions démocratiques opérationnelles, l'état de droit, les retours et la réinsertion des minorités et autres groupes déplacés.

C'est parce que nous pensons que ces normes, si elles sont mises en place, permettront de créer les fondements solides d'un Kosovo véritablement pluriethnique, que nous continuons d'encourager le Représentant spécial du Secrétaire général à élaborer un programme de travail détaillé pour guider les institutions provisoires dans leur travail sur les différents critères. Nous sommes préoccupés de lire dans le rapport du Secrétaire général (S/2003/11) que certains membres albanais du Kosovo du Cabinet se sont publiquement distancés de ces critères.

Les États-Unis estiment que la MINUK a fait montre d'une trop grande réticence s'agissant de transférer les responsabilités non réservées au Représentant spécial du Secrétaire général, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et au cadre constitutionnel. À titre d'exemple, les États-Unis ont consacré beaucoup d'énergie et d'efforts à convaincre la MINUK d'accepter de confier son autorité budgétaire centrale au Ministère des finances et de l'économie des institutions d'autonomie provisoire. Malheureusement, certains conseillers de la MINUK auprès des institutions provisoires et des municipalités n'étaient apparemment pas disposés à céder un réel pouvoir de décision dans ce domaine.

Les États-Unis se félicitent de l'intervention télévisée faite par M. Steiner le 20 janvier, dans laquelle il a exprimé, comme il est dit dans la déclaration présidentielle qui sera présentée, son intention de transférer toutes les compétences, pour lesquelles il y est légalement autorisé, aux institutions

provisoires d'ici à la fin de l'année, à la condition qu'elles soient prêtes à effectuer sérieusement leur travail. Nous nous félicitons que M. Steiner ait l'intention de préparer un plan conjoint avec le Premier Ministre Rexhepi en vue d'envisager comment ce transfert peut être opéré sans heurts et efficacement. Nous croyons comprendre que la MINUK transférera donc ainsi chaque mois un nombre spécifique de responsabilités d'ici à la fin de l'année. Un tel transfert revêt une importance capitale. Les dirigeants élus du Kosovo doivent assumer la responsabilité d'accomplir les réformes nécessaires à l'épanouissement d'une société pluriethnique.

Nous invitons M. Steiner à préciser si notre compréhension du processus envisagé est exacte. Qu'en est-il de l'élaboration et de l'application d'un plan opérationnel de fixation de normes? L'aide financière devrait-elle être liée à des conditions telles que l'obtention de certains résultats dans les domaines de l'éducation et de la santé?

Nous pensons qu'il est important pour la MINUK de travailler de manière harmonieuse avec les institutions provisoires, tout comme il est important pour les institutions provisoires de coopérer pleinement avec la MINUK. Les États-Unis continuent d'appuyer pleinement le principe des « normes avant le statut » et nous attendons avec intérêt le plan de travail détaillé pour l'application des critères afférents à ces normes que doit élaborer le Représentant spécial. Ce plan constitue un grand pas en avant vers une définition plus précise de ce que les institutions provisoires doivent accomplir dans l'exercice de leurs prérogatives afin de créer une société civile pluriethnique avec une économie en bon état de marche.

Nous continuons de juger contreproductifs tous les efforts visant à accélérer la formulation du statut final. Nous avons appuyé le dialogue entre Belgrade et Pristina concernant les problèmes d'ordre technique. Par conséquent, nous nous félicitons des projets du Représentant spécial Steiner relatifs à d'autres discussions sur ces questions techniques entre Belgrade et Pristina. En fait, de tels échanges ont déjà eu lieu s'agissant des problèmes écologiques suite à la pollution du fleuve Ibar. Nous appuyons donc des efforts complémentaires dans ce domaine tant que la MINUK prend soin de gérer le processus avec prudence.

Nous pensons que le retour d'une présence militaire ou paramilitaire de Belgrade au Kosovo est prématuré. La situation interethnique reste très tendue et une telle évolution serait aussi provocatrice que contreproductive. Nous croyons comprendre que le commandement de la KFOR est en train d'examiner les moyens d'intensifier ses efforts pour garantir la sécurité des monastères et autres sites culturels serbes dans le nord du Kosovo. Nous avons également pris note de la lettre du Vice-Premier Ministre Jovic.

Nous sommes d'avis que ses revendications reflètent une certaine frustration face à la difficulté de réaliser des progrès à Mitrovica. La MINUK poursuit à juste titre son effort sur ce front, et nous attendons avec intérêt la présentation plus détaillée du plan de décentralisation élaboré avec l'aide du Conseil de l'Europe.

Entre-temps, nous exhortons Belgrade à jouer un rôle constructif et à honorer ses propres obligations. Il faut faire davantage pour que les plaques minéralogiques de la MINUK et d'autres documents soient reconnus comme un moyen permettant de faciliter la réinsertion des Serbes au Kosovo.

Les États-Unis sont préoccupés par des informations faisant état de la recrudescence de la violence au Kosovo. Nous nous inquiétons particulièrement des cas de violences dirigées contre les communautés minoritaires. Il ne peut pas exister de climat d'impunité au Kosovo. Nous sommes préoccupés par les informations indiquant la remontée des tensions entre les partenaires de la coalition des Albanais du Kosovo. Nous sommes également particulièrement inquiets devant le constat fait par le Secrétaire général que l'Assemblée a continué de se montrer réticente à donner suite aux demandes des communautés minoritaires.

Bien que la situation économique du Kosovo se soit améliorée, elle continue de manquer de souffle et doit être soutenue. Trop peu de possibilités sont offertes aux habitants du Kosovo.

Au Kosovo, donc, il reste encore beaucoup de travail à faire. Dans le même temps, grâce aux élections qui se sont déroulées avec succès, notamment au niveau municipal, à une force de police professionnelle et bien formée, à une liberté de mouvement renforcée et à des progrès généralisés, il y a lieu d'être satisfait de la contribution que le

Représentant spécial Steiner et la MINUK ont apportée au Kosovo.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, les États-Unis remercient le Représentant spécial, M. Steiner, et la MINUK de leur excellent travail et réaffirment leur ferme appui à la MINUK dans l'accomplissement de sa mission.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour le rapport sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et également au chef de la Mission, M. Steiner, pour l'exposé riche en informations sur la situation dans la région.

Les évaluations et les analyses qui y figurent, en complément des observations et des conclusions tirées par la mission effectuée très récemment par le Conseil de sécurité au Kosovo et à Belgrade, offrent une occasion propice à l'examen complet de la situation dans la région et son voisinage, ainsi qu'au bilan de fin de la première année des activités menées par M. Steiner en tant que Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo.

Nous convenons que l'on peut noter aujourd'hui avec satisfaction les progrès enregistrés dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et dans le retour à la normale au Kosovo, notamment grâce aux efforts du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Steiner, et à sa démarche visant à faire avancer le principe « les normes avant le statut ».

Dans la région, les institutions provisoires du gouvernement autonome ont entamé leur travail et une partie des compétences du Représentant spécial leur a été transférée. Le second tour des élections municipales a eu lieu. Les nouvelles forces de police du Kosovo deviennent progressivement indépendantes. On a noté des progrès dans le règlement des problèmes économiques et sociaux et dans l'instauration du dialogue entre les dirigeants de la Coalition serbe pour le retour et le Gouvernement de Belgrade, dont l'un des résultats a été à l'évidence le règlement de la question du nord de Mitrovica.

Nous prenons acte du fait, dans ce contexte, que la situation dans la région reste extrêmement délicate, et il est important que les présences internationales fassent preuve du plus grand sens des responsabilités,

en évitant des actions imprudentes qui freineraient le progrès vers les objectifs fixés.

Nous saluons le fait que les dirigeants de Belgrade sont disposés à continuer leur coopération constructive avec la Mission de l'ONU au Kosovo et également avec Pristina.

C'est là que réside la clef du règlement de nombreux problèmes qui font obstacle à la pleine mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999). Tous ces problèmes sont bien connus et continuent d'exiger l'attention soutenue de la communauté internationale. Ils incluent l'absence de conditions propres à garantir pour tous les habitants du Kosovo la même sécurité et la même liberté de circulation, surtout pour la minorité serbe, ainsi que la vague de violences continue contre les Serbes demeurés dans la région.

Un élément nouveau particulièrement alarmant est également l'explosion de la violence – de surcroît à connotation nettement politique – dans la communauté albanaise du Kosovo.

À notre avis, les chiffres optimistes du nombre des retours de réfugiés appartenant à des minorités qui ont dépassé ceux des départs ne reflètent pas entièrement la réalité, car dans un certain nombre de secteurs du Kosovo où vivaient des Serbes lors du déploiement de la Mission de l'ONU au Kosovo et de la KFOR, il n'en reste pratiquement plus.

Nous sommes particulièrement préoccupés aujourd'hui par le maintien en tant qu'organisation paramilitaire du Corps de protection du Kosovo, successeur de l'Armée de libération du Kosovo (ALK). Nous ne comprenons pas en outre la position des présences internationales, qui se résignent en fait au statut du Corps. En conséquence, le Corps continue de posséder les nombreux attributs d'une structure paramilitaire, notamment le port d'armes individuelles pour les commandants d'unité, l'attribution du rang de général, etc. En outre, les effectifs du Corps n'ont pas diminué. Le maintien du Corps de protection du Kosovo sous cette forme est susceptible de déstabiliser la région, ce qui pourrait entraîner une nouvelle vague de violence interethnique.

Nous nous inquiétons particulièrement des tentatives incessantes des dirigeants albanais du Kosovo de revenir sur le thème de l'indépendance. Tout récemment, ils ont à nouveau lancé un défi à la communauté internationale en présentant à

l'Assemblée régionale un projet de déclaration relatif à l'indépendance du Kosovo, en contravention avec la résolution 1244 (1999) et le cadre constitutionnel d'autonomie provisoire du Kosovo dans la région.

Certains dirigeants des Albanais du Kosovo ont même fait des déclarations selon lesquelles les présences internationales abuseraient de l'hospitalité qui leur est offerte et se sont exprimés en faveur de leur retrait. Des demandes ont été faites, en défit de la résolution 1244 (1999), pour accélérer le transfert de toutes les compétences du Représentant spécial du Secrétaire général aux institutions provisoires du gouvernement autonome. Ceci a lieu au moment où, comme le note le secrétaire général dans son rapport, la majorité albanaise du Kosovo continue de se dérober à ses responsabilités s'agissant de faire évoluer la situation dans la région. Ceci a surtout une incidence sur la mise en place de conditions de vie décentes dans la région pour tous ses habitants, indépendamment de leur origine ethnique. À l'évidence, ils ne font pas suffisamment pour faire participer les minorités ethniques aux activités des organes régionaux du gouvernement autonome à tous les niveaux.

Nous continuons de constater que, malgré les déclarations sur l'attachement à la pluralité des appartenances ethniques, les institutions régionales du gouvernement autonome ignorent très souvent les intérêts des minorités. Nous sommes convaincus que la MINUK et son chef, M. Steiner, continueront à cet égard d'adopter une position cohérente pour empêcher toute tentative des extrémistes albanais d'utiliser les institutions provisoires du gouvernement autonome pour réaliser leurs objectifs politiques et la transformation du Kosovo en une entité indépendante et constituant pratiquement un État.

Nous sommes également convaincus que la Mission de l'ONU doit continuer à travailler activement à établir la légalité dans la région, comme exigé par la résolution 1244 (1999). Il est inacceptable que les institutions du gouvernement autonome du Kosovo tentent de jeter le doute sur les actions de la MINUK.

Le Conseil de sécurité doit clairement réaffirmer l'attachement sans faille de la communauté internationale à la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999), notamment de la section portant sur la réaffirmation de la souveraineté et de l'intégrité

territoriale du nouvel État de Serbie et Monténégro, qui succède à la République fédérale de Yougoslavie.

Nous pensons aussi qu'il est nécessaire de créer une dynamique propice à l'évolution de la situation dans les Balkans. C'est dans ce cadre que s'inscrivent, à notre sens, le dialogue entre la Serbie et le Monténégro, le processus graduel de règlement de la question de Macédoine, la normalisation continue des relations entre Belgrade et Zagreb et d'autres processus. De façon plus générale, nous considérons que tous ces éléments confirment la pertinence de l'initiative russe, qui vise à créer une base juridique de stabilisation des Balkans en amenant les pays de la région à conclure des accords juridiquement contraignants, garantissant un respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières de chacun, et assortis des garanties internationales pertinentes. Un système de ce type favoriserait la réalisation d'un règlement global au Kosovo conformément à la résolution 1244 (1999).

M. Tidjani (Cameroun) : Ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport détaillé (S/2003/113) sur la situation au Kosovo. Elle salue également la présence parmi nous de M. Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général, dont la détermination et le professionnalisme sur le terrain forcent l'admiration.

La gestion du dossier du Kosovo par la communauté internationale en général, et l'ONU en particulier, a suscité et suscite toujours des espoirs et des attentes : espoirs de débarrasser cette région des vieux démons de la guerre, de la violence et de la haine afin qu'y règnent paix, sécurité, stabilité, tolérance et réconciliation. Ce sont là, à notre avis, les seuls facteurs de nature à générer un climat de confiance entre les parties et à recréer les conditions d'une vie meilleure et celles d'une croissance socioéconomique profitable à tous. Elle suscite des attentes, aussi : celles d'une collaboration totale des parties concernées à la mise en oeuvre des mesures arrêtées en vue d'atteindre nos objectifs communs.

Du 13 au 17 décembre 2002, le Conseil de sécurité a effectué une mission sur le terrain au Kosovo. Suite à cette mission, il y aurait lieu de s'interroger si nos espoirs et nos attentes d'hier, tels que rappelés plus haut, n'étaient qu'une vue de l'esprit. Certes, l'action de la communauté internationale dans cette province a réussi à éviter le pire. La présence

dissuasive et opérationnelle des forces de la KFOR a permis d'instaurer une certaine dose de paix et de sécurité, indispensables à toute action politique et socio-humanitaire au Kosovo.

Après avoir permis d'éviter un drame humanitaire, l'action fort louable de la MINUK s'est attelée quotidiennement à poser patiemment les fondements d'une société moderne, d'un état de droit où règnent la paix, la sécurité et la concorde sociale. Mais la situation sociopolitique au Kosovo, aujourd'hui, se caractérise par la haine, le rejet de l'autre, la violence, quoique latente, et l'instinct de domination.

Le tableau dépeint de la situation au Kosovo est celui qui s'est imposé aux yeux de ma délégation durant la mission du Conseil de sécurité. Il m'inspire quelques observations. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale devraient placer leur action au Kosovo non pas à moyen terme mais à long terme. Ils devraient également revoir dans leur ensemble la stratégie et les modalités mises en place afin d'atteindre notre objectif, pour pouvoir ainsi insuffler une nouvelle dynamique à l'approche même de la question du Kosovo. Cette nouvelle dynamique passerait par une nouvelle vision, qui elle-même devrait amener l'ONU à être davantage à l'écoute des faibles au Kosovo, toutes composantes sociopolitiques confondues, à intégrer davantage les réalités sociopolitiques complexes du Kosovo.

À ce propos, je me félicite de la remarque faite par M. Steiner dans son exposé de tout à l'heure : « Que veulent les populations du Kosovo? », s'est-il interrogé. Il a apporté lui-même des réponses appropriées. Nous voulons l'appuyer s'agissant des priorités qu'il a définies pour 2003.

Deuxièmement, il convient d'être à l'écoute du peuple, d'apporter un appui spécifique à l'action humanitaire et sociale sur le terrain et surtout, d'engager dès à présent une réflexion profonde, sans précipitation, sur le statut final du Kosovo. Le succès ou l'échec de la présence de l'ONU au Kosovo dépendra de la manière dont les résultats de cette réflexion seront agencés et négociés.

Les succès marquants enregistrés en 2002 sont résumés au paragraphe 60 du rapport du Secrétaire général : transfert des responsabilités de la MINUK

aux institutions provisoires; élargissement de l'autorité de la MINUK à Mitrovica; organisation des élections municipales en octobre 2002; mise en place d'un système policier stable et opérationnel, d'un système judiciaire local fonctionnel; des services de transport public de plus en plus fiables; une coopération régionale dans la lutte contre la criminalité organisée; un dialogue avec Belgrade. Mais, comme l'affirme le Secrétaire général, le Kosovo a encore un très long chemin à parcourir avant d'atteindre les jalons et les objectifs indiqués dans le tableau de référence.

En effet, divers obstacles subsistent, à trois niveaux – au niveau institutionnel, au niveau de la sécurité et au niveau économique – qui constituent, du reste, les priorités pour 2003. D'abord, sur le plan institutionnel, au niveau de la fonction publique, il y a des problèmes de ressources humaines; des difficultés à mettre en place une fonction publique multiethnique ou à y assurer la représentation équitable des communautés minoritaires. Au niveau de l'Assemblée, il y a cette confusion savamment entretenue entre les compétences dévolues par le cadre constitutionnel au Représentant spécial du Secrétaire général et aux autorités chargées des institutions provisoires. Il y a également le problème des minorités, enfin, qui connaissent des difficultés de cohabitation dans les assemblées municipales mixtes.

Sur le plan de la sécurité, ensuite, on note des violences à connotation politique; des violences dirigées contre les communautés minoritaires; des violences ethniques; la destruction des églises. Tous ces problèmes semblent découler de la problématique du statut même du Kosovo. D'ailleurs, pour s'en convaincre, il suffit de se référer aux paragraphes 9 et 12 du rapport du Secrétaire général.

Sur le plan économique, enfin, le développement et la stabilité sont des processus à long terme qui nécessitent des préalables juridiques, mais également sociopolitiques, et notamment : un état de droit, la paix et la solidarité. Ces considérations appellent de la part de la communauté internationale un engagement accru au Kosovo.

Ma délégation voudrait dire toute son appréciation à l'ONU pour son action, ainsi qu'aux organisations humanitaires internationales et aux organisations non gouvernementales pour leur travail sur le terrain, travail particulièrement méritant et dont la portée est incommensurable. Nous les encourageons

à persévérer dans cette voie, en dépit des difficultés diverses qu'elles rencontrent. Nous réitérons nos remerciements et nos encouragements à tous ces acteurs et aux membres de la MINUK qui quotidiennement oeuvrent sans relâche sur le terrain pour qu'advienne au Kosovo la paix des cœurs.

M. Traoré (Guinée) : Ma délégation se félicite de la tenue de la présente séance sur le Kosovo et remercie le Secrétaire général de son rapport très détaillé, ainsi que M. Steiner, son Représentant spécial, pour sa communication.

Dans le souci d'assurer un suivi effectif de la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999), le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les membres du Conseil de sécurité ont successivement effectué des missions au Kosovo et à Belgrade en novembre et décembre 2002.

La mission du Conseil a permis d'évaluer les progrès accomplis et les défis à relever, et d'identifier les mesures à prendre pour faire face à la situation qui prévaut sur le terrain. Notre 4676^e séance du 19 décembre 2002 a, elle aussi, été très édifiante sur ces différentes questions. Le rapport que vient de nous présenter M. Steiner s'inscrit dans la même logique.

Tout en prenant note des succès enregistrés dans le cadre du fonctionnement des institutions démocratiques, ma délégation encourage le renforcement de la coopération entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et les institutions autonomes provisoires, dans le strict respect de la résolution 1244 (1999).

Nous nous félicitons de l'extension de l'administration de la MINUK dans le nord de Mitrovica et saluons la décision de la coalition Povratak de revenir à l'Assemblée. Nous exhortons les dirigeants de la majorité et des minorités à collaborer davantage en tenant compte des intérêts de tous les Kosovars.

Nous encourageons les efforts en cours dans le cadre de la décentralisation et soulignons, encore une fois, la nécessité de l'application des repères. Nous souscrivons pleinement au respect du principe des « normes avant le statut » qui demeure incontournable.

Par ailleurs, nous apprécions les mesures en cours au plan sécuritaire et judiciaire qui ont contribué à l'amélioration de l'état de droit. Toutefois, les efforts

doivent être poursuivis dans le cadre de la liberté de circulation, jusqu'à l'instauration d'une psychologie d'acceptation mutuelle des différentes communautés.

La question du retour des réfugiés et la restitution des biens demeurent des sujets de préoccupation. Ma délégation salue une fois de plus, la mise sur pied d'une équipe de travail sur les réfugiés, ainsi que les actions engagées dans le cadre de la restitution des biens. Nous lançons un appel à la communauté internationale, notamment celle des donateurs, pour qu'elle contribue davantage à la mise en oeuvre de la stratégie 2003 de la MINUK pour le retour définitif des réfugiés.

En outre, nous nous réjouissons des progrès économiques enregistrés au cours de l'année 2002. Comme nous l'avons toujours indiqué, les programmes de développement doivent, pour réussir, prendre en compte les intérêts de toutes les composantes et de toutes les catégories de la province, ainsi que les objectifs de stabilisation de la région.

Par ailleurs, il convient de souligner que le Corps de protection du Kosovo (CPK) doit garder son statut légal pour éviter toute ambiguïté. À cet égard, ma délégation encourage la poursuite des actions engagées par la MINUK et la KFOR.

Pour terminer, nous sommes d'avis que l'instauration d'une paix durable au Kosovo n'est possible que par l'engagement continu des dirigeants, des fonctionnaires, de la société civile et de l'ensemble de la population du Kosovo à faire fi des différences et des querelles inutiles et à se concentrer sur la défense des intérêts communs susceptibles de favoriser l'épanouissement de tous.

Mme Menéndez (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je serai très brève car la Grèce va, au nom de l'Union européenne, faire tout à l'heure une déclaration qu'elle fera, bien entendu, également au nom de la délégation espagnole. Je ferai donc trois observations brèves.

Nous remercions M. Steiner de sa présentation très complète. La résolution 1244 (1999) et le cadre constitutionnel sont la pierre angulaire des actions de la communauté internationale et de ce Conseil sur la question du Kosovo, et ainsi le principe « normes avant le statut » reste valide.

Nous constatons, tant dans le rapport du Secrétaire général que dans l'exposé de M. Steiner, que la situation au Kosovo a été mitigée. Dans la sphère

économique, par exemple, la situation s'est améliorée en 2002, mais en même temps, il continue d'y avoir des problèmes structurels tels que la création d'emplois ou les investissements. Dans le domaine de la sécurité, il y a eu une baisse généralisée de la criminalité, mais en même temps, il y a eu, récemment, une intensification de la violence à caractère politique, ce qui est inquiétant. Dans le domaine de la diversité ethnique, il y a eu également des progrès mais pas autant que ce qui aurait dû être le cas. Nous sommes également préoccupés par la question des institutions parallèles et nous observons la présence d'un certain nombre de facteurs inquiétants.

Enfin, nous tenons à dire que nous appuyons pleinement les priorités indiquées par M. Steiner pour 2003, telle la politique de transfert de l'autorité que nous espérons voir se réaliser d'ici la fin de l'année. Nous espérons que ceux à qui incombe la responsabilité de ces questions s'en acquitteront comme il convient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Allemagne.

Tout d'abord, je voudrais dire que ma délégation souscrit pleinement à la déclaration que fera bientôt la Grèce au nom de l'Union européenne. Comme nos partenaires de l'Union européenne, nous pensons que la situation au Kosovo a fait des progrès immenses depuis l'adoption de la résolution 1244 (1999). Mais comme on nous l'a dit ce matin, il reste beaucoup à faire.

Je tiens à remercier M. Michael Steiner de l'exposé très détaillé qu'il nous a fait ce matin, exposé qui nous a permis de connaître la situation telle qu'elle est aujourd'hui. Je tiens à féliciter M. Steiner et toute l'équipe de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) de l'excellent travail qu'ils ont accompli au Kosovo; nous réaffirmons notre plein appui à leurs efforts. Nous appuyons également l'excellent travail de la KFOR sur le terrain et dans le domaine de la sécurité; elle s'acquitte à cet égard d'une tâche essentielle.

Je voudrais soulever quelques points. Premièrement, nous nous félicitons de l'extension de l'autorité de la MINUK sur le nord de Mitrovica, et nous estimons qu'il s'agit là d'un progrès important. Toute tentative visant à saper l'autorité de la MINUK ou ses efforts d'intégration, ou visant à maintenir des

structures parallèles sont en contravention directe avec la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. On ne saurait autoriser quelque forme que ce soit de cogouvernance, que ce soit dans le nord de Mitrovica ou ailleurs au Kosovo. C'est la MINUK qui détient l'autorité.

Mon deuxième point est le suivant. Nous exhortons toutes les parties de la région à respecter pleinement la résolution 1244 (1999). Toute tentative visant à préjuger du statut définitif du Kosovo serait inopportune et contreproductive; de telles tentatives seraient inacceptables à l'heure actuelle. Nous rejetons toute tentative de préjuger du statut définitif du Kosovo, que ces tentatives cherchent à en déclarer l'indépendance ou à précipiter un débat et une décision dont le moment n'est pas encore venu. La communauté internationale doit maintenir le cap. Dans son rapport, le Secrétaire général avait raison : le principe des « normes avant le statut » tient toujours. C'est pourquoi, nous appuyons avec force la notion présentée par Michael Steiner.

Nous nous félicitons en particulier des explications données par le Représentant spécial sur les autres mesures à prendre en vue de mettre en application les critères de référence. Si nous voulons transférer d'ici la fin de l'année les pouvoirs restants de la MINUK aux institutions provisoires et si nous voulons exclure les « pouvoirs réservés », les critères de référence devront être respectés. Pour cela, la MINUK et les institutions kosovares doivent s'associer et accomplir un effort majeur.

Mais la mise en application des critères de référence est une question, non seulement de capacités et d'efficacité, mais aussi de bonne volonté. Il existe des critères de référence qui pourraient être appliqués immédiatement, tels que l'instauration de la liberté de circulation pour les minorités. Nous exhortons fermement les Albanais du Kosovo à faire preuve d'attachement à un avenir démocratique et multiethnique du Kosovo. Des mesures concrètes doivent être prises face au climat de haine ethnique et de vengeance des atrocités subies par la population albanaise du Kosovo. Tout au contraire, un climat de tolérance et de respect mutuel entre toutes les communautés ethniques doit être instauré.

La réponse aux questions ethniques n'est pas la séparation et la division, mais la coopération et l'intégration. Le développement d'une société

multiethnique est un préalable à un avenir prospère au Kosovo. C'est pour le rétablissement des droits de la personne et de la multiethnicité que la communauté internationale est intervenue au Kosovo en 1999.

Je voudrais terminer en soulignant le rôle important que la KFOR joue en tant que garant de la sécurité interne et d'appui à la MINUK pour qu'elle assume ses fonctions. S'agissant des discussions actuelles sur les réductions de forces au Kosovo, nous devons bien examiner les implications de réductions supplémentaires pour le processus de paix. Nous pensons que des consultations étroites avec le Représentant spécial sont nécessaires pour éviter d'éventuelles défaillances en matière de sécurité.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la Serbie et du Monténégro.

M. Šahović (Serbie et Monténégro) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous vous souhaitons plein succès dans votre tâche extrêmement difficile, durant ce mois de février.

Ma délégation voudrait exprimer sa gratitude pour la visite de la mission du Conseil de sécurité au Kosovo et à Belgrade en décembre dernier, notamment à l'Ambassadeur Kolby, Chef de la mission. Nous jugeons très utile le fait que les membres du Conseil aient eu l'occasion de prendre connaissance des conditions sur le terrain. Le rapport de la mission montre clairement qu'il reste beaucoup à faire au Kosovo-Metohija.

Nous nous félicitons également du rapport du Secrétaire général, qui contient une évaluation très complète de la situation d'ensemble au Kosovo, et nous lui sommes reconnaissants pour sa présence à cette réunion. Je voudrais remercier son Représentant spécial, M. Steiner, pour son exposé.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer l'importance de l'adoption et de la promulgation récentes de la Charte constitutionnelle de la Serbie et du Monténégro. La nouvelle Constitution permettra au pays de se stabiliser et aidera à la stabilité de la région tout entière. Dans ce contexte, je voudrais souligner que l'adoption de la Charte constitutionnelle ne change pas l'identité ni la personnalité internationale de l'État.

Les obligations internationales et lois pertinentes concernant la République fédérale de Yougoslavie, y compris la résolution 1244 (1999), continueront de s'appliquer à la Serbie et au Monténégro.

Nous nous félicitons du fait que le Conseil de sécurité, dans sa déclaration présidentielle préparée pour cette réunion, exprime le même point de vue, à savoir que la résolution 1244 (1999) reste tout à fait valable sous tous ses aspects dans le contexte de la transformation de la République fédérale de Yougoslavie en Serbie et Monténégro. Nous sommes fermement convaincus que tous les documents des Nations Unies doivent continuer de refléter le fait que le Kosovo-Metohija fait partie de la Serbie et du Monténégro, conformément à la résolution 1244 (1999). Plus précisément, notre position est qu'une référence à la Serbie et au Monténégro doit être insérée dans les documents des Nations Unies chaque fois que le Kosovo est mentionné.

Il est nécessaire d'évaluer l'état de la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999). En dépit des efforts significatifs et des améliorations graduelles dans certains domaines, les rapports du Secrétaire général et de la mission du Conseil de sécurité, ainsi que les récents rapports d'autres organes internationaux, montrent clairement qu'après environ quatre ans de présence internationale, l'objectif d'un Kosovo-Metohija stable, multiethnique et prospère est loin d'être réalisé. Il subsiste des violations flagrantes des droits de la personne et des droits des minorités. La violence, le crime, l'intolérance, les armes, les drogues et le trafic d'êtres humains sont malheureusement monnaie courante dans toute la province.

Nos préoccupations majeures continuent d'être la sécurité, les droits de la personne et des minorités, le retour des réfugiés et des personnes déplacées, et le règlement du sort des personnes disparues. La décentralisation, qui hélas n'a pas beaucoup progressé, reste très importante en tant que préalable à l'attribution de droits égaux à toutes les communautés.

Dans le contexte de la sécurité et des droits des minorités, il faut aborder la question de la protection du patrimoine culturel et historique et des sites religieux. Malheureusement, les efforts de la KFOR et de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) se sont avérés insuffisants, comme le montre la destruction de plus de 100 sites

historiques au Kosovo-Metohija au cours des dernières années.

Le rapport du Secrétaire général cite les obstacles à la création d'une fonction publique multiethnique, dont des problèmes de sécurité et une liberté de circulation limitée. La conclusion du rapport est que la violence contre la communauté serbe du Kosovo a été largement condamnée par la communauté internationale, alors que la réaction des dirigeants du Kosovo a été plutôt discrète.

L'un des objectifs de la résolution 1244 (1999) est l'instauration d'une autonomie substantielle au Kosovo-Metohija. Mais de nombreux faits nouveaux intervenus sur le terrain dépassent clairement les limites de l'autonomie. Certaines des décisions de la MINUK ont contribué à cette situation. Il y a eu aussi des efforts majeurs des institutions provisoires d'outrepasser leur autorité, établie dans le Cadre constitutionnel.

Le rapport du Secrétaire général indique en conclusion que les réunions du Gouvernement et les sessions de l'Assemblée trahissent le désir croissant d'empiéter sur les pouvoirs réservés au Représentant spécial du Secrétaire général, alors que l'Assemblée s'est montrée réticente à répondre aux exigences des communautés minoritaires. Le rapport relève plusieurs messages de Nouvel an de politiciens albanais du Kosovo appelant à l'indépendance en 2003.

L'exemple le plus récent de ce type de comportement est une proposition d'un certain nombre de députés albanais de l'Assemblée du Kosovo d'adopter une déclaration d'indépendance pour la province. Tout en reconnaissant la liberté d'expression politique, nous pensons qu'il est fondamental de respecter le droit international et les documents pertinents, qui sont contraignants pour tous. Nous exhortons donc le Conseil de sécurité à répondre de façon décisive à l'initiative susmentionnée, car elle est non seulement contraire à la résolution 1244 (1999), mais elle pose également une menace à la stabilité régionale. Sinon, cette tendance à l'indépendance par petits pas se poursuivra – une tendance qui motive les appels à commencer des discussions sur l'avenir du Kosovo-Metohija, et à commencer ces discussions « avant qu'il ne soit trop tard » et tant qu'il y a encore quelque chose à discuter.

Nous avons souligné tant de fois l'importance d'ouvrir un dialogue entre Belgrade et Pristina. Quant à

nous, nous sommes prêts à nous engager dans ce processus. Mais nos appels à ce sujet n'ont pas eu de réponse. Nous devons reconstruire les liens entre les diverses parties du pays si nous voulons laisser derrière nous les tragiques séquelles du passé. Nous pensons également que notre coopération avec la MINUK est essentielle à l'application effective de la résolution 1244 (1999). La coopération a besoin d'être encore renforcée et améliorée, ce qui implique que tous nos accords soient honorés. Une confiance mutuelle est une condition *sine qua non* de cette coopération. De ce point de vue, les arrangements pour le nord de Mitrovica sont extrêmement importants et doivent être appliqués intégralement pour nous permettre d'aller de l'avant.

Les critères de référence du Représentant spécial du Secrétaire général sont un aspect important des efforts visant à normaliser le Kosovo-Metohija. Mais nous estimons que le Conseil de sécurité doit continuer de centrer son attention sur la résolution 1244 (1999) en tant que document de base juridiquement contraignant sur le Kosovo-Metohija. Malheureusement, il est évident qu'un certain nombre de dispositions importantes de la résolution n'ont toujours pas été mises en oeuvre. Nous insistons de nouveau sur la nécessité de sa pleine mise en oeuvre, y compris le paragraphe 9.

Mon pays partage pleinement l'avis de la mission du Conseil de sécurité à savoir qu'un engagement international substantiel et continu au Kosovo sera nécessaire dans l'avenir prévisible. Le fait que seulement 2 % des personnes déplacées ont pu retourner au Kosovo-Metohija jusqu'à présent est la meilleure preuve que le niveau actuel de la présence internationale en matière de sécurité doit être maintenu.

Nous faisons confiance au Conseil de sécurité pour qu'il continue de se pencher sur tous ces problèmes et suive de près l'évolution de la situation au Kosovo-Metohija. Il est capital que le Conseil continue d'agir de façon déterminée et globale, conformément au mandat qui lui a été conféré par la résolution 1244 (1999), en tenant compte des intérêts de toutes les parties concernées. Aucune partie ne doit être exclue de ce processus. Sinon, il sera difficile de s'attendre à ce que la situation s'améliore de façon appréciable au Kosovo-Metohija.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Grèce. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaiterais tout d'abord vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil et vous faire part de mes meilleurs vœux.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les États candidats – Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays d'Europe centrale et orientale associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, ainsi que le pays membre de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'espace économique européen, l'Islande, souscrivent à cette déclaration.

Nous nous félicitons de la participation à la séance d'aujourd'hui du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Steiner, et nous le remercions de son exposé.

Nous souhaiterions également remercier l'ambassadeur Kolby de la Norvège de son rapport tout à fait circonstancié relatif à la mission du Conseil de sécurité au Kosovo (S/2002/113), qui a eu lieu à la fin de l'année dernière. L'Union européenne estime qu'il est tout à fait rassurant de savoir que le Conseil de sécurité continue de surveiller de près la situation et de s'engager en faveur de la stabilité et du développement de cette région. Ce n'est qu'avec l'implication active et l'aide continue de la communauté internationale que la région sera en mesure de régler de nombreux problèmes pressants.

Il ne fait aucun doute que la situation au Kosovo s'est améliorée depuis l'adoption de la résolution 1244 (1999). Cependant, il est indéniable que le chemin à parcourir est encore long avant que cette province n'atteigne l'objectif qu'elle s'est fixé, à savoir la création d'institutions démocratiques stables, qui soient réellement pluriculturelles et pluriethniques et qui permettent la pleine participation des minorités.

L'application intégrale de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU reste la pierre angulaire de la politique de l'Union européenne au Kosovo, et le principe des « normes avant le statut » constitue la référence pour l'avenir du Kosovo. Une

auto-administration responsable et le renforcement d'un climat de coexistence pacifique parmi les groupes ethniques sont des éléments d'une importance fondamentale s'agissant de la mise en place d'un Kosovo pluriculturel et pluriethnique.

Malgré le retour de 1,5 million de réfugiés et de personnes déplacées dans les pays d'Europe du Sud-Est, plus de 1 million d'entre eux continue de vivre en dehors des frontières de leur pays, ce qui constitue un véritable défi politique, social et humanitaire pour chacun d'entre nous. Le fait de parvenir à une réintégration véritable et durable de ces réfugiés appartenant aux minorités constitue l'un des indicateurs de la maturité politique et démocratique du Kosovo, ainsi que du respect des normes internationalement reconnues. Un Kosovo où les membres des communautés minoritaires seraient opprimés devra s'attendre à un sombre avenir d'isolement. Tous les acteurs régionaux ne doivent ménager aucun effort afin d'assurer une sécurité appropriée et de créer des conditions législatives permettant le retour de ces réfugiés, en attribuant les ressources nécessaires qui leur permettront de s'intégrer durablement au processus relatif à la reprise économique. Les efforts doivent également se concentrer sur les vrais problèmes auxquels la province est confrontée : le développement économique, la lutte contre le chômage, le fait d'attirer les investissements étrangers susceptibles de créer des emplois, la privatisation, l'éducation, la santé publique et la lutte contre la criminalité organisée.

L'Union européenne appuie l'objectif que s'est fixé le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Steiner, pour ce qui est de relever ces défis, à savoir jeter les bases de la reprise économique; créer une culture politique fondée sur l'état de droit, y compris la lutte contre la criminalité organisée et la violence; et l'édification d'une société juste et équitable, où chacun puisse vivre dignement. L'Union européenne appelle toutes les parties concernées à coopérer pleinement avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la KFOR afin de réaliser ces objectifs.

La criminalité organisée constitue notamment un véritable fléau et sape les fondements de tous nos efforts dans la région. Elle alimente la corruption et le conflit ethnique, empêche la mise en place et le fonctionnement normal des institutions démocratiques, de l'état de droit et de l'économie de marché et finance

les groupes armés illégaux. Son élimination est d'une importance fondamentale en matière de stabilité et de développement.

Le respect et la protection des monuments culturels et des lieux de culte est un autre défi auquel nous sommes confrontés. L'Union européenne condamne sans équivoque tous les actes de vandalisme religieux et appuie tous les efforts visant à préserver et à restaurer les monuments culturels et les lieux de culte qui sont le patrimoine commun de tous les peuples de la région, quelles que soient leur appartenance ethnique ou leurs croyances religieuses.

Nous avons dit à plusieurs reprises dans le passé que l'autorité de l'ONU est nécessaire sur toute la région du Kosovo. Il ne peut y avoir aucune structure qui soit monoethnique ou encore parallèle. Nous appuyons l'intention de la MINUK de transférer un plus grand nombre de compétences aux institutions d'auto-administration provisoires. Cependant, ces compétences sont assorties de responsabilités et par la responsabilité, nous entendons notamment le respect des obligations internationales, notamment la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Le 25 novembre 2002, la MINUK a repris le contrôle du bâtiment qui abritait l'administration municipale parallèle du nord de Mitrovica, l'objectif étant de démanteler les structures parallèles qui avaient été créées dans cette région. L'Union européenne se félicite de la prolongation de l'autorité administrative directe de la part de la MINUK dans le nord de Mitrovica et elle considère qu'il s'agit là d'un pas important sur le plan de la normalisation de la situation au Kosovo. Il s'agit également d'un excellent exemple de l'incidence positive que peut avoir la coopération entre la MINUK et les autorités de Belgrade pour ce qui est de traiter les nombreux problèmes auxquels la région est confrontée. Nous nous félicitons de cette coopération et nous espérons qu'elle sera renforcée à l'avenir. Nous considérons également que la coopération entre Belgrade et les représentants élus du peuple du Kosovo jouera un rôle important s'agissant des conditions de sécurité qu'il est nécessaire de mettre en place pour la stabilité et le développement de toute la région. Toutes les parties doivent prouver qu'elles sont capables de s'acquitter de leurs engagements dans le cadre convenu. Il est inacceptable que quiconque décide de façon unilatérale du statut du Kosovo.

Maintenant que j'ai évoqué les secteurs où des critères ont été établis, je voudrais réaffirmer le ferme engagement de l'Union européenne en faveur du processus de stabilisation et d'association dans les Balkans occidentaux, qui est la clef de voûte de notre politique en la matière. Enrichi par les connaissances qui ont pu être tirées du processus d'élargissement qui vient tout juste d'être parachevé et qui vise à renforcer la dimension relative à l'accession, le processus d'association et de stabilisation explore les moyens qui permettront d'introduire l'objectif d'une meilleure cohésion sociale et économique dans les politiques de l'Union européenne, d'évaluer les priorités et de permettre éventuellement l'intégration européenne.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Norvège. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Strømme (Norvège) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février.

La Norvège remercie le Représentant spécial, M. Steiner, de son compte rendu et du rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2003/113) qui a été présenté au Conseil de sécurité. Nous réaffirmons notre plein appui aux activités de M. Steiner et notre satisfaction vis-à-vis de son action et des efforts déployés par la MINUK et les institutions provisoires aux fins de l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

À la 4676e séance du Conseil, qui s'est tenue le 19 décembre dernier, l'Ambassadeur Kolby a présenté le rapport de la mission du Conseil de sécurité au Kosovo et à Belgrade. J'aimerais revenir sur les principales conclusions de cette mission.

La mission a constaté des progrès considérables dans certains domaines s'agissant de la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Les élections à l'Assemblée du Kosovo en 2001 et les élections municipales de 2002 ont débouché sur la création des institutions provisoires et de nouvelles assemblées municipales. Le transfert des pouvoirs et des responsabilités aux institutions locales se poursuit.

On observe également des avancées dans le domaine de l'état de droit. La criminalité est en baisse

et la sécurité s'améliore. Le Service de police du Kosovo continue de voir ses effectifs s'accroître et le système judiciaire est en cours d'édification; l'un et l'autre ont une composition multiethnique.

Pourtant, en dépit de ces progrès, un grand nombre d'insuffisances subsistent, comme le montre en détail le rapport de la mission. Le Kosovo a encore un long chemin à parcourir avant d'être doté d'institutions démocratiques véritablement efficaces et d'avoir une société dans laquelle les minorités participent à part entière. La situation demeure précaire; il reste beaucoup à faire, à la fois de la part de la MINUK, des institutions du Kosovo et des communautés locales. Cela vaut en particulier pour l'état de droit; la lutte contre le crime organisé; la démocratisation; les retours durables; la réconciliation interethnique et la coopération entre Pristina et Belgrade.

En ce qui concerne ce dernier point, la réticence de certains responsables albanais du Kosovo à prendre des contacts directs avec les autorités de Belgrade illustre une tendance isolationniste qui manque de réalisme dans le contexte tant régional qu'europpéen. L'instauration d'un état de droit est capitale si l'on veut la sécurité, une démocratie en état de marche et un développement économique durable. En tant que communauté majoritaire, les Albanais du Kosovo sont tenus de veiller à la sécurité des membres des minorités et à leur accès sans entraves aux services publics. Dans le même temps, il importe que les membres des minorités s'intègrent dans la société kosovare. Les institutions parallèles n'ont aucun avenir; l'intégration est le seul moyen d'aller de l'avant.

Je voudrais m'arrêter sur certains points essentiels qui ont été soulevés lors de la présentation du rapport. L'élaboration de critères en vue de la réalisation des normes constitue une démarche constructive, propice à la poursuite de la transformation du Kosovo en une société démocratique et multiethnique. Comme il a été indiqué, il semble que les progrès réalisés jusqu'à présent sont, dans une large mesure, le fait de la communauté internationale. Là encore, nous voudrions souligner à quel point il importe d'intensifier les efforts pour que les institutions locales et des responsables politiques issus de toutes les communautés soient impliqués dans la formulation pratique ainsi que dans la mise en oeuvre des objectifs et des stratégies politiques.

Il est donc indispensable de préciser et d'appliquer davantage ces critères en coopération avec les autorités locales. Si la MINUK doit faire un pas supplémentaire pour assurer cette décentralisation de la prise de décision, il appartient aussi aux responsables politiques locaux de faire de même. Il faut que les mots soient traduits en actes. La réticence à s'engager dans ce processus, dont semblent faire preuve les institutions provisoires, est contreproductive et sape le processus de démocratisation au Kosovo. Une décentralisation plus poussée et l'attachement à réaliser les normes sont les conditions préalables indispensables à une mise en oeuvre réussie des normes européennes au Kosovo.

Les communautés détiennent, elles aussi, une grande responsabilité à cet égard. Les personnalités politiques locales siégeant tant à l'Assemblée du Kosovo que dans les assemblées municipales demandent inlassablement des pouvoirs accrus et l'accélération du transfert des responsabilités. À cet égard, l'attitude des responsables politiques locaux soulève un certain nombre de questions. Ils exigent davantage de pouvoirs et de responsabilités alors qu'ils sont incapables d'assumer convenablement les pouvoirs et les responsabilités qui leur incombent actuellement. Nous prions instamment les responsables politiques locaux de toutes les communautés, ainsi que les institutions provisoires, de redoubler d'efforts en vue de s'acquitter de leur mandat actuel. La Norvège appuie la déclaration du Représentant spécial Steiner, lorsqu'il indique qu'un nombre accru de compétences sera transféré à condition que les institutions locales fassent preuve de plus de sérieux.

La décentralisation des responsabilités municipales constitue un processus extrêmement important. Nous notons avec satisfaction que la MUNIK, de concert avec le Conseil de l'Europe, a lancé un processus visant à élaborer une stratégie de décentralisation. La conduite de consultations et la collaboration avec les responsables politiques représentant un échantillon valable des communautés du Kosovo revêtent une importance fondamentale à cet égard. Rien de ce qui sera imposé de l'extérieur ne s'avèrera durable dans le long terme.

Malgré une amélioration générale dans le domaine de l'ordre public, nous avons assisté, au Kosovo, à certains événements préoccupants durant le premier mois de l'année en cours. L'attaque aux grenades à roquette contre le quartier général de la

police de la MINUK et la récente recrudescence des meurtres et des agressions en plusieurs points du Kosovo sapent les efforts visant à instaurer l'ordre public et constituent un grave défi lancé à la communauté internationale, sinon aux institutions provisoires. Cela ne fait que souligner la précarité de l'état de droit au Kosovo et met en lumière l'importance d'une approche axée sur les normes. Nous prions instamment la MUNIK et le Service de police du Kosovo, ainsi que les responsables politiques locaux, de tout mettre en oeuvre pour consolider le soutien et le respect de la population à l'égard du maintien de l'ordre au Kosovo. Certes, nous relevons que le Premier Ministre Rexhepi et certains officiers municipaux condamnent nettement les violences et nous saluons ce geste; toutefois, le mutisme de la majorité des responsables politiques ne peut être qualifié que de décevant et d'inacceptable.

Concernant la question du statut final du Kosovo, on recense plusieurs initiatives récentes, de la part tant de Belgrade que du Kosovo. Ces initiatives ne sont d'aucun secours. Elles sont une source de distraction. Elles détournent l'attention de ce que nous devrions tous considérer comme la principale tâche à accomplir, à savoir la mise en oeuvre de normes, au sein du Gouvernement et de la société, pour le profit de tous les habitants du Kosovo. Tel était le principal message de la mission du Conseil de sécurité au Kosovo et à Belgrade en décembre dernier. Toutes les parties devraient désormais concentrer leurs efforts sur l'application de l'approche « les normes avant le statut » du Représentant spécial Steiner.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Michael Steiner pour qu'il réponde aux commentaires et aux questions qui ont été soulevées.

M. Steiner (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie le Conseil de sécurité de son soutien vigoureux aux mesures que nous lui avons proposées.

Cette fois-ci, peu de questions ont été soulevées. J'essaierai d'y répondre brièvement.

Il a été question de l'Autorité budgétaire centrale, ainsi que de sa fusion dans les institutions provisoires. À ce propos, l'Autorité budgétaire centrale est l'une des plus grandes réussites de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). J'ajoute que, depuis le 1er janvier 2003, l'Autorité budgétaire centrale a cessé d'exister.

Elle a été incorporée au Ministère des finances. Il s'agit selon moi d'une très grande réussite. Je pense que, dans ce domaine, nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir.

Deuxièmement, je voudrais réagir à la question de la conditionnalité, qui est très importante, non seulement au Kosovo, mais, de manière générale, en ce qui concerne l'engagement de la communauté internationale dans divers domaines. Je pense que la conditionnalité est inévitable et que nous devrions continuer dans ce sens. C'est d'ailleurs la politique poursuivie par l'Union européenne en matière d'intégration des pays européens. Il s'agit très certainement de la voie que nous devrions suivre pour mettre en oeuvre les normes au Kosovo.

À mon avis, l'important dans ce domaine est de réfléchir aux conditionnalités positives et négatives. Il importe aussi que ces conditionnalités s'exercent aux niveaux central et local. Quand nous parlons de conditionnalité, nous devrions tout particulièrement réfléchir à l'échelon local. Pourquoi? Parce que le retour des réfugiés et la multiethnicité se situent au niveau local, au quotidien. Ce qui est primordial lorsque l'on pense à la situation au Kosovo, c'est, je crois, que le tableau est très différent ici et là. Il y a des communautés qui réussissent plutôt bien s'agissant de respecter la multiethnicité et les droits des minorités, ainsi que dans le domaine des retours. Au sein d'autres communautés, certains représentants locaux continuent de faire entendre leur désaccord et de se montrer réticents ou opposés à notre politique générale.

Je pense que nous devons examiner très attentivement la situation sur le terrain afin de voir comment chaque communauté s'acquitte de ses obligations, plus particulièrement s'agissant de la multiethnicité, mais aussi s'agissant d'autres domaines de la bonne gouvernance. Nous devons ensuite appliquer le principe de la conditionnalité dans ces domaines également. Un certain nombre de municipalités méritent véritablement la confiance, y compris un crédit financier de la part de l'aide internationale, lorsqu'elles vont au-delà de leurs strictes obligations, tout particulièrement dans leurs relations avec les autres. C'est ainsi, de manière différenciée, que je tendrais à envisager la question. Il en va de même, bien sûr, au niveau central. D'une certaine manière, les critères sont la mesure de ce qui est ou non accompli. Il ne fait aucun doute que la conditionnalité est l'un des éléments clefs de notre

travail. Mais je voudrais suggérer que nous ne pensions pas uniquement en termes de conditionnalité négative, mais également en termes de conditionnalité positive.

Le programme de travail d'une mise en oeuvre opérationnelle plus complète des critères a été discuté. J'adhère pleinement à la déclaration qui vient d'être faite par le représentant de la Norvège, qui estime que de nouvelles précisions concernant l'application des critères doivent être élaborées en coopération avec les autorités locales, c'est-à-dire les institutions provisoires. J'estime qu'il s'agit d'un élément clef, car nous sommes désormais parvenus au stade où nous transférons les responsabilités autant que nous pouvons légalement et techniquement le faire. En outre, lorsque nous avons des exigences spécifiques, nous devons agir en coopération avec les institutions, principalement avec le Gouvernement. C'est certainement ce qu'il faut faire.

Ce que nous avons tenté de faire aujourd'hui, c'est de donner au Conseil un premier instantané de la situation dans laquelle nous nous trouvons, de manière à disposer d'un point de référence. Le Conseil est également saisi d'un document qui, bien qu'il ne contienne pas d'informations véritablement nouvelles et qu'il suive les critères et les critères subsidiaires déjà fixés l'an passé, s'emploie à faire le point de la situation présente. Ce document est en fait un résumé d'un document bien plus long que nous avons préparé nous-mêmes au sein de la Mission. L'idée est que désormais nous rendrons compte régulièrement au Conseil de la direction que nous suivons et des résultats que nous avons obtenus par rapport à ces points de référence. Ainsi nous pourrions être aussi précis que possible quant aux progrès enregistrés vers la réalisation des critères.

S'agissant de la décentralisation, je pense que nous devons avoir une idée claire de ce que les parties elles-mêmes ont demandé. Après les élections municipales, l'ensemble des dirigeants du Kosovo, y compris la communauté serbe, le chef de la faction parlementaire de l'Assemblée et Belgrade, sont parvenus à un accord, dont je me félicite particulièrement. Je me suis entretenu avec le Président Kostunica et il a pleinement adhéré à cet accord. Il s'agit d'une tâche tout à fait classique et typique qui devrait être exécutée par le Conseil de l'Europe.

C'est pourquoi, sur la base du consensus atteint entre tous les dirigeants du Kosovo et de la

recommandation spécifique formulée oralement par Belgrade, nous avons déclaré que ce travail devait être entrepris par ceux qui le comprennent. Il existe en effet une institution véritablement spécialisée dans la décentralisation, et il s'agit du Conseil de l'Europe. Forts de ce consensus, nous avons convié le Conseil de l'Europe à venir au Kosovo et à prendre la tête des activités dans ce domaine. Je suis très heureux que le Conseil de l'Europe et son Secrétaire général, M. Schwimmer, aient immédiatement accepté de le faire. Je suis également très heureux de ce qu'à partir de lundi prochain nous disposerons d'une mission permanente du Conseil de l'Europe au Kosovo, chargée exclusivement d'élaborer un modèle théorique de l'autonomie locale et de la décentralisation.

Cette approche est la bonne. Nous devrions maintenant laisser le Conseil de l'Europe faire son travail, parler à toutes les parties, du gouvernement provisoire aux différents représentants, en particulier, bien entendu, à ceux des minorités, et ensuite présenter une proposition. Je ne pourrais pas mettre en oeuvre une telle proposition *ex officio*. Une telle proposition doit, bien entendu, prendre vie en s'ancrant dans la réalité du Kosovo, ce qui signifie qu'elle doit être débattue au sein des institutions provisoires. Si des conclusions juridiques quelconques doivent en être tirées, elles doivent l'être en coopération avec toutes les parties.

Continuons donc sur cette voie, dans la mesure où elle a été tracée avec l'assentiment de toutes les parties. Le Conseil de l'Europe prend désormais la tête de cette initiative et il va préparer un modèle théorique. Celui-ci devrait être défini le plus tôt possible, mais dans le même temps il s'agit d'une tâche très complexe. La décentralisation a des incidences très vastes à de nombreux égards. Laissons donc le Conseil de l'Europe faire son travail. Laissons-le consulter toutes les parties. Ensuite, nous examinerons sa proposition et la manière d'appliquer le modèle théorique aux structures légitimes telles qu'elles ont été établies au Kosovo.

Je voudrais formuler une dernière remarque de fond relative aux retours et au nombre de ces retours. J'aimerais être très clair sur ce sujet. Tout d'abord, s'agissant des résultats que nous avons obtenus l'an passé et de ceux que nous espérons obtenir cette année, je pense que nous disposons des structures nécessaires pour préparer cette année, au plan opérationnel, la saison des retours, qui commence en avril-mai. Nous

disposons des structures tant au niveau local – car les retours s'effectuent au niveau local – qu'au niveau central. Nous disposons au sein du Gouvernement d'un coordonnateur serbe pour les retours. J'ai moi-même un conseiller de haut niveau pour les retours. Non moins important, nous disposons, je pense, des ressources nécessaires fournies par la communauté internationale pour préparer les projets, qui sont coûteux. Il ne suffit pas seulement, en effet, de faire revenir. Il faut des logements, des services éducatifs, des perspectives économiques, un accès aux infrastructures et des conditions de sécurité appropriées. Je pense que la communauté internationale nous a fourni sur ce plan ce dont nous avons besoin. Ce qui nous reste à obtenir, c'est la coopération active des institutions locales.

Des chiffres ont été avancés. Je voudrais simplement préciser ici que tous les chiffres qui ont été mentionnés ne sont pas les nôtres; il s'agit des chiffres officiels du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Pour préciser complètement les choses, les derniers chiffres en date fournis par le HCR, concernant la situation au 31 décembre 2002, indiquent que 1 447 retours ont eu lieu en 2001 et 2 671 en 2002. Au total, il y a eu 6 024 retours. Ce ne sont pas mes chiffres, mais ceux du HCR. Nous devons pouvoir disposer d'une base objective et pour cela, nous faisons simplement référence aux chiffres officiels du HCR.

S'agissant des départs, personne ne dispose de chiffres précis, mais toutes les institutions qui traitent des retours s'accordent à dire que le nombre des retours n'est toujours pas suffisant en raison des problèmes que nous continuons de rencontrer et qui ont été mentionnés. Cependant, il est tout à fait clair que cette année le nombre des retours a été bien supérieur à celui des départs enregistrés par le passé. Les choses évoluent donc de manière positive.

J'ai répondu aux questions que je me souvenais avoir entendu poser. Mais, pour terminer, je voudrais dire que la MINUK se considère comme un instrument du Conseil. Nous suivons les directives qu'il nous donne. Nous continuerons à formuler des propositions, mais, en définitive, il est fondamental que le Conseil de sécurité définisse les lignes directrices et que nous nous efforcions au mieux de les suivre.

L'impression que je retire de nos débats est que nous avons raison de nous concentrer sur les critères.

Nous avons raison de nous concentrer cette année sur les trois priorités, à savoir l'économie et la situation en matière d'emplois, la criminalité et la multiethnicité, y compris la question des retours.

J'ai également pris acte des directives et des instructions du Conseil m'invitant à intensifier les efforts en matière de transfert des pouvoirs, comme je l'ai proposé – du fait que nous devons mettre tout en oeuvre sur le plan légal pour maintenir des pouvoirs tout en les transférant aux institutions mais également que les institutions doivent s'efforcer d'être à même de les exercer.

Je suis encouragé également par le fait que le Conseil semble parvenir à un consensus dans son appui pour l'instauration d'un dialogue direct sur des questions d'intérêt mutuel entre Pristina et Belgrade.

Enfin, je juge qu'il est juste d'affirmer qu'un consensus s'est également dégagé sur le fait que l'intégration régionale – c'est-à-dire l'intégration à l'Europe – est une perspective importante pour tous les pays d'Europe, et je suis très reconnaissant de la déclaration du Président qui a exprimé cet avis précisément. Le Sommet de Thessaloniki, le 21 juin prochain, aura une importance toute particulière. Je suis reconnaissant de l'appui constant qui m'est témoigné.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Steiner des éclaircissements qu'il a apportés et des explications qu'il nous a données. Nous lui présentons nos vœux de succès dans ses activités futures. J'espère qu'à l'occasion de la séance qui suivra immédiatement après, nous serons en mesure d'entériner une déclaration présidentielle qui lui apportera l'appui qu'il vient de solliciter.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 55.